

Notre Atelier Typographique est le plus moderne et le mieux outillé de la ville. C'est pour ces raisons qu'il nous est possible de faire un travail rapidement et à un prix raisonnable.

LE CLAIRON

Pour vos travaux d'impressions adressez-vous à
L'IMPRIMERIE YAMASKA
173 Girouard -:- Tél. 143
Ateliers et Rédaction Tél. 498

VOL. XXIII — No. 36

SAINT-HYACINTHE, 7 SEPTEMBRE 1934

PRIX: CINQ SOUS

L'HON. DAMIEN BOUCHARD AU POSTE CRCM

Mardi soir de cette semaine, l'Honorable Damien Bouchard a prononcé une courte mais fort intéressante causerie au poste CRCM, de Montréal. Le conférencier avait été invité, par M. Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs, à utiliser le quart d'heure mis à la disposition de cette association. En voici le texte intégral:

Mesdames et messieurs,

Depuis que j'ai eu l'honneur, il y a un mois environ, de porter la parole aux cultivateurs de la province de Québec sur la question de l'électricité le président de l'Union Catholique des Cultivateurs, M. Rioux, m'ayant invité à utiliser le quart d'heure du poste CRCM mis à la disposition de son association le premier mardi du mois, les événements se sont précipités avec une rapidité presque vertigineuse autour de cette question.

Le gouvernement dans le but de se renseigner à ce sujet a décidé de nommer une commission qui a été chargée de faire une étude complète sur la production, la transmission, la distribution et la vente de l'électricité dans notre province avec instruction de faire rapport à la prochaine session de la Législature. L'Honorable M. Ernest Lapointe, député de Québec-Est et un de nos avocats les plus distingués de la province, a été nommé président de cette commission dont les deux autres membres sont, M. Augustin Frigon, directeur de l'Ecole Polytechnique et M. MacDonald, expert-comptable, tous deux de Montréal.

Cette commission doit commencer ses travaux incessamment et elle a déjà tenu une assemblée préliminaire pour voir à son organisation interne.

La création de cette commission évoque le souvenir de la formation de trois commissions de même nature dont une aux Etats-Unis et deux en Angleterre. La commission américaine qui date de 1927 est celle qui a siégé et qui siège encore pour faire enquête sur les activités des compagnies productrices d'électricité et dont les révélations ont fait sensation aux Etats-Unis. Cette enquête est conduite par la Commission Fédérale du Commerce et elle a été décidée par le vote des deux chambres du gouvernement des Etats-Unis. En Angleterre la première commission nommée fut connue sous le nom de Commission de l'Electricité; elle fut instituée en 1919 mais avec des attributions tout autres que celles de la commission qui vient d'être nommée par notre gouvernement provincial. Elle fut chargée d'établir des districts d'Electricité, d'améliorer et de régler l'approvisionnement en électricité et d'induire et les compagnies privées et les plants municipaux à co-ordonner les approvisionnements d'énergie dans chaque district et, dans les cas où on négligeait de le faire, la commission pouvait y pourvoir elle-même. En 1921 une seconde commission connue sous le nom de Comité Weir parce que son président était Lord Weir fut nommée pour faire une étude spéciale de la situation de la question de l'électricité en Angleterre. Cette commission trouva dès le début de ses travaux que les conditions et les lois existant alors n'offraient aucune solution efficace du problème. Il y avait alors en Grande-Bretagne 572 systèmes électriques autorisés et 438 centrales de production sans co-ordination de voltage, de fréquence, de phases et de courant. Le rapport Weir ne fut présenté qu'après une étude qui dura cinq années et il fut la base de la loi connue sous le titre de "Loi concernant l'approvisionnement en électricité". Cette loi créa le "Bureau Central d'Electricité" qui divisa l'Angleterre en dix districts régionaux, construisit le réseau connu sous le nom de "National Grid" et devint le vendeur en gros de l'énergie électrique aux systèmes le revendant en détail au public. Ce bureau ne produit pas l'électricité lui-même; il l'achète au prix coûtant des entreprises privées ou publiques qui la produisent sous sa surveillance. Ce comité a été créé dans le but d'épargner annuellement \$250,000,000 aux consommateurs par la co-ordination dans la production et la transmission.

Je cite ces détails au sujet des commissions similaires à celle qui vient d'être créée dans notre province pour donner une idée du travail que nos commissaires peuvent avoir à faire et surtout pour poser la question de savoir si le délai de quatre mois qui semble avoir été accordé à notre commission pour faire son enquête peut être suffisant; en Angleterre les deux commissions ont siégé de 1919 à 1926 avant de pouvoir faire un rapport pratique et la Commission Fédérale du Commerce qui siège aux Etats-Unis depuis 1927 n'a pas encore terminé son travail. Pourra-t-on dans l'espace de quatre mois dans la province de Québec en arriver à trouver une solution pratique à notre problème électrique? Ce n'est pas une impossibilité mais nos commissaires n'ont certes pas une petite tâche à accomplir pour un si court espace de temps.

La nomination de cette commission est l'événement le plus important du mois qui vient de s'écouler. Elle a donné lieu à une résolution qui a été adoptée par la convention annuelle de l'Union des Municipalités de la province de Québec qui s'est tenue dans les derniers jours du mois d'août. Cette résolution donne elle aussi une idée de l'ampleur du problème qui se pose à l'étude de notre commission provinciale d'électricité. Elle se lit comme suit:

ATTENDU que le gouvernement provincial a institué une commission pour enquêter sur la question de l'électricité dans la province;

ATTENDU qu'il importe que l'Union des Municipalités de la province fasse connaître ses vues sur cette question et qu'il est d'intérêt général que le public et le gouvernement soient aussi complètement renseignés que possible à ce sujet;

ATTENDU que notre Union s'est occupée tout spécialement de cette question en ces derniers temps pour en arriver à faire bénéficier les contribuables de toutes nos municipalités de taux moins élevés que ceux actuellement existants;

IL EST PROPOSE PAR M. C.-E. Forget, maire de Ste-Agathe,

SECONDE PAR M. C.-E. Dubé, maire de Rivière du Loup,

ET RESOLU:

QUE notre association prenne une part active aux travaux de cette commission et que notre secrétaire-trésorier, M. Damien Bouchard, soit chargé de représenter officiellement l'Union des Municipalités de la province de Québec devant la commission d'enquête avec pleins pouvoirs de se faire assister de toute personne dont le bureau exécutif pourrait juger les services nécessaires ou utiles aux fins d'établir aussi complètement et clairement que possible tous faits qui peuvent permettre au public et au gouvernement de se former une opinion saine sur les lois qu'il y a à adopter pour protéger les droits des consommateurs d'électricité de notre province et, sans vouloir limiter le champ de l'enquête, notamment la situation exacte quant à ce qui concerne:

PREMIEREMENT: Nos pouvoirs d'eau, leur potentialité, l'inventaire complet de ceux qui sont vendus ou affermés,

de ceux qui sont développés et de ceux qui ne le sont pas parmi cette catégorie, des chutes d'eau qui sont encore dans le domaine public;

DEUXIEMEMENT: La potentialité des usines construites, leurs turbines en activité et celles qui sont inactives;

TROISIEMEMENT: La capitalisation de toutes les compagnies exploitant des centrales électriques et de toutes les compagnies de gestion, de contrôle et celles détenant tout simplement des actions de compagnies d'exploitation;

QUATRIEMEMENT: La comparaison des taux de 1931, 1932, 1933 et 1934 pour éclairage, cuisson et pouvoir moteur existant dans notre province et dans la province d'Ontario;

CINQUIEMEMENT: les taxes de toute nature payées par les compagnies privées et leur incidence dans le prix du kilowatt-heure moyen.

IL EST DE PLUS RESOLU:

QUE cette commission soit priée de siéger comme tribunal d'enquête populaire et que ses séances soient publiques.

Si l'enquête se poursuit sur tous les sujets mentionnés dans la résolution de l'Union des Municipalités les commissaires ne devront pas perdre de temps pour faire leur rapport dès la prochaine session. Et la résolution de l'Union des Municipalités n'est pas limitative; elle le dit expressément et il est certain que les compagnies privées ne manqueront pas d'enquêter sur les opérations des quelques systèmes municipalisés qui nous restent dans la province. De leur côté les villes qui en sont les propriétaires devront défendre leurs positions et il y a tout lieu de croire qu'elles les défendront victorieusement car bien rares sont les municipalités possédant un système de distribution électrique exploité en régie qui n'en n'ont pas obtenu des profits directs ou indirects des plus appréciables, même à prix d'argent.

Les cultivateurs ne devront pas manquer de faire connaître leurs besoins et leurs vues sur la question de l'électricité. Ils ont une organisation puissante dans leur Union Catholique des Cultivateurs qui a eu l'heureuse idée, il y a quelques semaines, d'adresser à tous ses cercles un questionnaire dont les réponses seront très utiles à votre bureau de direction pour préparer le mémoire qu'il pourrait présenter à la commission d'enquête. On devrait donc s'empressez de toutes parts à faire parvenir les réponses au bureau central pour qu'elles puissent arriver en temps opportun. Les municipalités rurales pourraient aussi par leurs conseils municipaux faire connaître leurs vues à l'Union des Municipalités de la province qui se fera un plaisir de les présenter à la commission.

Au cours de ma dernière allocution j'ai annoncé que je vous ferais connaître certaines réformes concrètes que je croyais devoir s'imposer dans notre province pour en arriver à promouvoir l'électrification de nos campagnes. Il est clair qu'on ne peut pas songer à électrifier intensivement notre territoire rural sans développer en même temps l'électrification de nos municipalités urbaines. C'est par la co-ordination de l'électrification urbaine avec l'électrification rurale que nous en arriverons à donner de l'électricité à un prix raisonnable à nos populations agricoles. L'Union des Municipalités reconnaissant le bien fondé de cette affirmation avait inscrit au programme de ses discours sur l'électricité une allocution par votre humble serviteur pour faire connaître le sentiment des villes et une seconde allocution par M. Rioux pour faire connaître le sentiment des campagnes sur cette question au cours de sa dernière convention. Les résolutions qui ont suivi ces discours comprennent les réformes qui sembleraient devoir s'imposer dans les circonstances pour donner et aux consommateurs des villes et aux consommateurs des campagnes de l'électricité à un prix raisonnable. Ces résolutions dont je vais vous donner lecture peuvent aussi guider sur certains points les cultivateurs ou les cercles qui désireraient faire connaître leurs vues à votre bureau central pour qu'il s'en serve dans le rapport qui devra être préparé sur la question.

Ces résolutions se lisent comme suit:

ATTENDU que le gouvernement, par l'entremise de son honorable Premier Ministre, a manifesté l'intention de connaître les vues des municipalités sur les modifications qu'il y aurait à apporter aux lois existantes et particulièrement de prendre l'opinion de l'Union des Municipalités de la Province sur les lois qu'il y aurait aussi à adopter pour promouvoir la vulgarisation de l'électricité dans nos cités, nos villes et nos paroisses rurales;

ATTENDU que les délégués présents à la seizième convention, l'exécutif et le Bureau de Direction de cette association ont donné une attention spéciale à cette question et qu'ils en sont venus à certaines conclusions qu'il importe de rendre publiques et de transmettre au gouvernement;

IL EST PROPOSE PAR M. Victor Chabot, échevin de Saint-Hyacinthe,

SECONDE PAR M. Théo. Lambert, maire de Hull,

ET RESOLU:

QUE la seizième convention de l'Union des Municipalités de la province de Québec recommande au gouvernement d'adopter dès que faire se pourra les mesures suivantes:

PREMIEREMENT: Etendre à toutes les municipalités de la province, soit celles régies par la loi des cités et villes, soit celles régies par le code municipal, soit celles possédant des chartes particulières, le droit de municipaliser la production, le transport, la distribution et la vente de l'énergie électrique pour toutes fins quelconques.

DEUXIEMEMENT: Permettre aux municipalités de former des syndicats pour l'établissement d'usines centrales pour la production d'énergie électrique, pour sa transmission et sa distribution.

TROISIEMEMENT: Donner des octrois aux municipalités rurales pour favoriser l'établissement de lignes de transmission et de distribution électriques.

QUATRIEMEMENT: Obliger les municipalités de vendre l'énergie électrique à un prix assurant un revenu suffisant pour couvrir les dépenses d'opération en incluant les frais généraux mais sans comprendre dans ces frais généraux plus que ce qui est nécessaire pour racheter ce capital investi durant un terme d'années sensiblement égal à la durée physique de chaque bien composant l'ensemble de l'entreprise.

CINQUIEMEMENT: Décréter que les taux devront être uniformes dans chaque municipalité pour chaque classe de service et que le don gratuit de l'électricité ou sa vente à des prix discriminatoires sont strictement prohibés pour quelques raisons que ce soit.

SIXIEMEMENT: La réintégration dans le domaine public de tout pouvoir d'eau vendu ou affermé et qui est tenu inexploité dans le but d'empêcher la concurrence dans la vente de l'électricité ces pouvoirs d'eau devant être offerts aux municipalités au prix coûtant pour exploitation en régie publique.

SEPTIEMEMENT: L'aménagement par le gouvernement de certains pouvoirs d'eau non encore vendus ou affermés ou réintégrés dans le domaine public pour vendre du courant en gros aux municipalités pour que celles-ci en fassent la distribution à leurs contribuables.

HUITIEMEMENT: La prohibition formelle du droit pour un conseil municipal d'octroyer un contrat pour l'approvision-

LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM DES FEMMES

Nous nous rendons de bonne grâce au désir de Monsieur Gus. France, président de la Commission du Salaire Minimum des Femmes, lequel nous prie de bien vouloir porter à la connaissance de nos lecteurs et des intéressés en général, le texte de la nouvelle ordonnance qui porte le numéro 18 et qui est entrée en force le 1er septembre 1934.

Elle se lit comme suit:

ORDONNANCE NO. 18

Couvrant les filles et femmes ou hommes lorsque ceux-ci remplacent les employées dans les

MAGASINS A RAYONS, CHAINES DE MAGASINS ET MAGASINS DE DETAIL

1.—Minima: — Aucun salaire hebdomadaire ne sera inférieur à ceux mentionnés ci-dessous:

Groupes de population	Employées expérimentées	Employées inexpérimentées
Montréal et l'île de Montréal:	\$12.50	6 mois à \$7.00
		6 " " 8.00
		6 " " 9.50
		6 " " 11.00
Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull et villes de plus de 25,000 de population.	\$11.00	6 mois à \$6.00
		6 " " 7.00
		6 " " 8.00
		6 " " 9.00

a) Ces taux s'appliquent à un maximum de 48 heures ou pour la période normale de travail de l'établissement, si moins de 48 heures par semaine.

b) Tout travail au-dessus de la période ci-haut mentionnée sera payé au "pro-rata".

c) Les employées surnuméraires devront être payées selon les taux minima ci-haut mentionnés, plus un supplément de 12½ pour cent.

d) Les employées engagées exclusivement les vendredis et les samedis, ne sont pas considérées comme des employées surnuméraires et devront être payées sur la base des taux réguliers de salaire, le supplément de 12½ pour cent ne s'applique pas à celles-ci.

(Suite en page 8)

nement municipal d'électricité dont la durée soit plus longue que la balance du terme pour lequel il a été élu pourvu que cette durée puisse être en toutes circonstances pour une année de douze mois.

NEUVIEMEMENT: L'annulation des contrats pour toute durée excédant l'année qui suivra la sanction de la loi actuellement en cours et qui n'ont pas été ratifiés par le vote des propriétaires fonciers ou par une loi spéciale de la législature.

DIXIEMEMENT: Décréter que la nomination de commissions pour l'administration d'un système électrique municipalisé est gratuite excepté dans les villes ayant une population de cinquante mille âmes où les conseils pourront décider que cette charge sera rémunérée.

ONZIEMEMENT: Décréter que le maire fait partie ex-officio de toute commission d'administration d'électricité et que les membres du conseil sont éligibles à cette commission dont le terme d'existence maxima devrait être de deux années.

DOUZIEMEMENT: Décréter que tout règlement de municipalisation sera soumis à l'approbation des propriétaires fonciers excepté dans certains cas spéciaux mais qu'aucune compagnie à responsabilité limitée ne soit admise à voter sur la valeur foncière évaluée.

TREIZIEMEMENT: Décréter que tout contrat d'approvisionnement d'énergie électrique entre une municipalité et une compagnie d'électricité sera sujet à l'approbation de la commission des Services Publics en outre de toute autre approbation requise par la loi.

IL EST DE PLUS RESOLU:

QUE copie des présentes résolutions sera incessamment transmise à l'honorable Premier Ministre de la province.

Ces résolutions sont suffisamment explicites pour qu'il ne soit pas nécessaire de les expliquer à fond. D'ailleurs le court espace de temps qui reste à ma disposition m'empêcherait de le faire. J'ai cru cependant devoir les signaler à l'attention des cultivateurs pour qu'ils soient bien convaincus que l'association dont je suis le secrétaire-trésorier s'occupe de leur cas tout aussi bien que de celui des consommateurs des cités et des villes.

Les populations des campagnes ont autant de droit que celles des villes aux bienfaits de l'électricité et ce n'est pas parce qu'elles ont le désavantage d'être plus éparses que ces dernières qu'elles doivent être abandonnées à leur sort sur cette question. Nos ressources hydro-électriques appartiennent en commun à tous les citoyens de ce pays, qu'ils habitent les grandes villes ou les simples rangs de nos paroisses rurales; si pour mettre le courant électrique à la portée des cultivateurs il en coûte plus que pour le distribuer aux citoyens des villes le pays se doit de porter au moins la plus grande partie de la différence comme cela se pratique ailleurs dans nos provinces voisines. Ce surplus de dépenses supporté par la province toute entière signifie en somme bien peu pour l'ensemble de notre population.

Une des raisons principales qui ont décidé le gouvernement anglais de construire son réseau national, le Grid System, que j'ai mentionné au début de ces remarques c'est que sa construction devait considérablement aider à diminuer la crise du chômage en Grande-Bretagne. Ce réseau a coûté environ \$135,000,000 et il a été reconnu qu'il avait contribué à donner du travail à des milliers et des milliers de personnes que le pays aurait eu à faire vivre par le secours direct si cette entreprise n'avait pas été exécutée. Si dans notre province on a fait employer à subventionner des lignes de transmission rurales le cinquième seulement des sommes qui se sont perdues en secours directs il resterait bien peu d'endroits où nos cultivateurs n'auraient pas aujourd'hui l'avantage de pouvoir se servir de l'électricité pour éclairer leurs maisons, leurs fermes et leurs chemins, pour faire fonctionner leurs machines agricoles et pour jouir des avantages de la radiophonie moderne.

Espérons que des efforts de tous ceux qui s'intéressent à améliorer notre situation au point de vue de l'approvisionnement en électricité dans notre province il résultera un progrès dont les cultivateurs ne seront pas les derniers à se ressentir.

DEUX ASSEMBLES DU CONSEIL DE VILLE

PLUSIEURS QUESTIONS INTERESSANTES SONT DISCUTÉES. — NOUVEAUX RÈGLEMENTS. — RAPPORTS, REQUÊTES ET PROTESTATIONS SONT ÉTUDIÉS AVEC SOIN PAR NOS ÉDILES.

Deux séances du conseil ont été tenues au cours de la semaine, la première, mardi fut une séance spéciale et la seconde tenue mercredi soir était régulière.

Mardi soir une demande de l'Association des Eleveurs de Renards des Cantons de l'Est quant à l'autorisation du conseil de se constituer en groupe corporatif a été accordée.

On prit aussi connaissance d'une requête de la Canadian Silk Mills Rgd pour obtenir l'exemption de taxes pour une période de 5 années, cette demande fut référée au Comité des Finances.

L'accord entre la ville et la Penmans Ltd a été conclu quant à un poteau d'ancrage érigé sur cette propriété. La ville est très reconnaissante à la compagnie pour cette concession.

Mercredi soir après la lecture et l'adoption des minutes des séances précédentes, on donna communication d'un rapport de la Cour du Recorder pour le mois d'août. On fait de même le dépôt d'un rapport de l'expert de la Cité, M. N. Sauer concernant l'inspection qu'il a faite du premier engin Diesel construit par la Montreal Locomotive Works.

Les Chevaliers de Colomb de cette ville remercient le conseil pour avoir prêté des bancs lors du grand tournoi de croquet sur leur terrain.

MM. Rodolphe Chagnon et Maurice Avard font demande à la Cité pour le remboursement d'un licence payée pour l'exploitation d'une salle de cinéma dans les limites de la Cité. Cette licence de \$150, fut payée par les propriétaires du Théâtre Bijou quelques jours seulement avant la vente de cet immeuble et par conséquent n'a pu être utile à ses détenteurs.

M. l'échevin Chabot appuyé par l'échevin Godbout déclarent qu'aucun moyen légal n'existe, autorisant la remise de cette licence.

Une requête demandant certains amendements au règlement de circulation est référée au Comité de la Voirie pour étude et rapport.

Le conseil prend connaissance d'une lettre du Club Ouvrier Ind. protestant contre l'engagement de M. Dutilly au service électrique.

Le greffier est chargé de répondre aux directeurs du Club Ouvrier avisant ceux-ci que M. Dutilly n'a jamais été engagé par la ville, mais par un officier du conseil et cela pour un travail temporaire qui demandait les services d'un expert; de plus ce travail étant fait M. Dutilly n'est plus au service de la Cité.

Une lettre du journal "La Presse" offre une page d'annonce à la ville de St-Hyacinthe. Cette page serait faite dans un numéro spécial publié à l'occasion de leur cinquantième anniversaire de fonda-

FEU Mme L. AUGUSTIN

Nous apprenons avec un profond regret le décès de Mme Louis Augustin, née Dorila Duchesne.

—Mme Augustin est décédée à l'âge de 73 ans. Elle laisse dans le deuil outre son époux, un fils Alfred de notre ville, 3 filles, Mmes Wilfrid Girouard, René Labarre et J. Newton, de Montréal, 3 frères MM. Joseph, Henri et Esdras Duchesne de Montréal, une sœur, Mme Salome Dufresne, Floride.

Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale jeudi. La levée du corps fut faite par Mgr L. A. Senécal, P. D., curé de St-Denis sur Richelieu et le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Louis-Philippe Breton assisté de MM. les abbés Léo Lanoue et Emilien Chagnon comm ediacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Victor Sylvestre, A. J. Gaudreau, Oscar Pothier, Louis Bourgeois, Albert Jodoin et Valmore Dussault.

Le deuil était conduit par son époux, M. Louis Augustin, son fils Alfred Augustin, ses gendres Wilfrid Girouard et René Labarre de Montréal, ses

frères Henri, Joseph et Esdras Duchesne de Montréal et autres.

Au choeur S. E. Mgr Decelles, évêque de St-Hyacinthe, Mgr L. A. Senécal, curé St-Denis, les chanoines P. N. Desmarais, curé de St-Pie de Bagot, J. B. Nadeau, curé de la cathédrale.

CADEAUX POUR LES PAUVRES

Cette année encore les enfants pauvres de notre ville goûteront quelques joies à Noël par suite de l'initiative de la Compagnie Tuckett's. Tout ce que vous avez à faire, messieurs pour aider cette louable organisation c'est de conserver les enveloppes de tous les produits Buckingham. Nous vous dirons où les déposer d'ici peu.

Faisons des heureux à Noël!

DE PASSAGE

Etaient de passage à St-Hyacinthe pour la fête du Travail, Mme Horace Bélair, Mlle Jeannette Bélair, MM. Joseph Berthelot et Gaston Bélair de Montréal. Ils furent les invités de M. et Mme Ad. Brady.

LES PRIX DÉCERNÉS À L'EXPOSITION

Nous continuons dans le présent numéro, la publication de la liste des prix décernés à l'Exposition de 1934:

100 lbs de farine Lac des Bois et 10 Oils de farine Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour être décernées en 4 prix de 50 lbs chacun:

50 lbs pour le meilleur taureau âgé de moins de 2 ans de race Canadienne, décernées à J. H. O. Lemay, St-Hyacinthe, le Confesseur.

50 lbs pour le meilleur taureau âgé de moins de 2 ans de race Ayrshire, décernées à Albert D. Beauregard, paroisse St-Hyacinthe.

50 lbs pour le meilleur taureau âgé de moins de 2 ans de race Holstein, décernées à Donat Giard, Ste-Rosalie, Bagot.

50 lbs pour le meilleur taureau âgé de moins de 2 ans de race Jersey, décernées à Louis Desilets, paroisse St-Hyacinthe.

\$5.00 offertes par la Banque de Montréal, pour la meilleure vache de race Jersey, décernées à M. J. H. O. Lemay, St-Hyacinthe, le Confesseur.

\$2.50 pour le meilleur troupeau junior de bovin Ayrshire, décernées à M. J. P. Beauchemin, Verchères.

\$5.00 offertes par le Dr R. Rajotte, M. V., de St-Hyacinthe, pour être décernées comme suit:

\$2.50 pour le meilleur troupeau junior de bovin Holstein, décernées à M. Donat Giard, Ste-Rosalie de Bagot.

\$2.50 pour le meilleur troupeau junior de bovin Jersey, décernées à M. Louis Desilets, paroisse de St-Hyacinthe.

Un bon de \$10.00, offert par la Cie Massey-Harris, dont M. Henri Janson est le représentant à Saint-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit composé d'un taureau et une femelle de race bovine, décerné à M. J. E. Beauregard de St-Damase, St-Hyacinthe.

\$5.00 offertes par M. Arthur Giard, propriétaire de la Crémère St-Hyacinthe, pour la meilleure vache de race Canadienne, décernées à M. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur.

\$5.00 offertes par la Cie P. T. Légaré Ltée dont M. Joseph Jetté est le représentant à St-Hyacinthe, pour la meilleure vache de race Ayrshire, décernées à M. Philibert Pigeon de Verchères.

\$5.00 offertes par la Banque de Montréal, pour la meilleure vache de race Jersey, décernées à M. Alphonse Bazinet, St-Hyacinthe de Bagot.

\$3.00 offertes par M. J. U. Girard de St-Ours sur Richelieu, pour le meilleur taureau de race Ayrshire, décernées à M. J. E. Beauregard de St-Damase, St-Hyacinthe.

300 lbs de drêche de Brasserie, offertes par la Brasserie Molson, pour le meilleur taureau de race Holstein, décernées à M. Eusebe Savaria de Verchères.

300 lbs de drêche de Brasserie, offertes par la Brasserie Molson, pour le meilleur taureau de race Jersey, décernées à M. Alphonse Bazinet, St-Hyacinthe de Bagot.

300 lbs de drêche de Brasserie, offertes par la Brasserie Frontenac, pour le meilleur taureau de race Canadienne, décernées à M. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur.

\$5.00 offertes par MM. Victor Sylvestre et Autres et \$2.50 offertes par M. Omer Morissette, pour les meilleurs taureaux Classés A. A.

1er prix \$5.00 décernées à Eusebe Savaria de Verchères, Verchères, 2ème prix \$2.50 décernées à Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Wyandotte, décernées à M. Elias Lussier, St-Hyacinthe de Bagot.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Leghorn, décernées à M. Vertume Lemay, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

25 lbs de farine à volailles Blatchford de la Western Canada, offertes par M. Wilfrid Dupont, marchand de grains de St-Hyacinthe, pour le meilleur exhibit de volailles Rhode Island, décernées à M. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe le Confesseur.

neat Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur.

\$2.50 pour la meilleure vache de race Ayrshire, décernées à M. O. Carrière, paroisse St-Hyacinthe.

\$5.00 offertes par la Banque de Montréal, pour être décernées comme suit:

\$2.50 pour la meilleure vache de race Holstein décernées à M. Donat Giard.

\$2.50 pour lamelleure vache de race Jersey, décernées à M. Louis Desilets, paroisse St-Hyacinthe.

CHEVAUX BELGE
Etalon de 4 ans et plus. — \$18. Hector Bazinet, St-Charles sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Neptune du Fostau, 5066.

Jument avec poulain. — \$15. Anasie Giard, Ste-Rosalie de Bagot, avec Lina de Boucines, 5098.

Charles Léon Meunier, St-Charles sur Richelieu, avec Nana de Sart, 5092.

Jument de 4 ans et plus. — \$11. Albani Nichol de Lapréntation, St-Hyacinthe, avec Fanny d'Etelghem, 5093.

Bernard Guévrement, St-Simon de Bagot, avec Mignonne de Juin, 5436.

Jument de 4 ans et plus. — \$11. Robert Chagnon, St-Dominique de Bagot, avec Mignonne de Juin, 5436.

STANDARD BRED
Etalon de 3 ans et plus. — \$18. Uldéric Boulay, St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe, avec Calumet Bosworth, 69493.

\$13. Azarie Fontaine, Ste-Théodose, avec Lée Gadsby, 68136.

SPECIAL
Concours d'appréciation du Bétail
Concours d'appréciation du bétail, ouvert par la société d'agriculture de St-Hyacinthe, aux jeunes éleveurs du comté de St-Hyacinthe, âgés de 15 à 20 ans.

Une magnifique médaille d'Or, offerte par le Dr J. H. Rainville, médecin vétérinaire de St-Hyacinthe, comme premier prix de ce concours, fut décernée à Monsieur René Bélisle de la paroisse de St-Hyacinthe, qui s'est classé premier avec 95 points sur 100.

Plusieurs autres jeunes éleveurs prirent part à ce concours d'une manière avantageuse, entr'autres: Armand Jalbert, de St-Deins, Lucien Bissonnet de St-Thomas d'Aquin, Raoul Messier, de St-Charles, Bertrand Fontaine de St-Charles, Jean Nichol de Lapréntation, Olympe Blanchette de Lapréntation, J. P. Lussier de St-Charles, Jules Nichol de Lapréntation, Julien Beauregard de St-Damase.

(Suite en page 8)

Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Madeleine du Cap Rouge, 2013.

Championnat Junior. — Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Mariette, 2336.

Grand Championnat. — Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Madeleine du Cap Rouge, 2013.

Progéniture paternelle. — \$8. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

Progéniture maternelle. — \$8. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Maria du Cap Rouge 2021.

\$6. Albani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Progi; de Pitre de Bagot, Hyacinthe le Confesseur, avec Progi; de Prince, 2217.

accrues de 150 pour cent.

Ensuite, l'étalage des produits ainsi emballés est plus facile. Il n'est plus nécessaire de conserver dans des comptoirs vitrés, pour les protéger contre la poussière et les souillures, les articles, généralement fragiles et se salissant rapidement, qui composent la toilette des bébés. On peut en faire l'étalage sur les comptoirs, les étagères, les tables, etc., parce que chaque article se présente dans sa propre petite "vitrine d'exposition", c'est-à-dire une étincelante couche de papier cellophane qui accroît le lustre et la beauté du matériel en même temps qu'il protège le contenu contre tout accident.

Voici un intéressant exemple de cela. Un magasin canadien avait en stock un assortiment de couverts de bouteilles à eau chaude faits en ébon dans les teintes pastel les plus délicates. Ces articles étaient tellement exposés à se salir rapidement qu'il était absolument impossible d'en faire l'étalage ailleurs que dans des comptoirs vitrés, où ils étaient plutôt difficiles à bien voir et ne faisaient pas l'objet d'une forte demande. On les vendit rapidement lorsqu'on les enveloppa dans de la cellophane parce qu'alors on put les étaler bien ouvertement sans les exposer à se détériorer.

Pour tout magasin où l'on vend des produits textiles, les souillures sur les comptoirs sont l'une des plus sérieuses causes de pertes. Cela s'entend particulièrement des vêtements de bébés qui sont généralement de confection délicate dans les teintes pastel. Les articles souillés par les poussières ou les manipulations doivent être ou bien offerts à rabais ou bien lavés. Dans un cas comme dans l'autre, les profits du détaillant sont diminués. On empêche cela par l'usage d'un emballage transparent qui fait bien voir le contenu tout en le protégeant.

Tout marchand peut se rendre compte lui-même de l'importance d'emballer dans de la cellophane les vêtements de bébés. Il lui suffira de choisir dans son rayon quelques-uns de ses articles de bébés, de les faire emballer dans de la cellophane alors qu'il laissera les autres tels quels. Comme les autres marchands qui ont fait cette expérience, il ne tardera pas à constater que la cellophane stimule instantanément la vente, car la transparence de l'emballage constitue un nouvel élément d'intérêt dans la vente de ce genre d'articles.

Quant à la cellophane même, il en passe probablement dans les mains de tout le monde plusieurs fois par jour, mais peu savent comment elle est fabriquée. Au fond, c'est le même procédé que pour la soie rayée en ce que la matière première est de la pâte au sulfite blanchie et faite d'épingle canadienne. C'est en réalité du bois rendu transparent. Mais, contrairement à la soie rayée, la cellulose apparaît sous forme de feuilles au lieu de fils fins.

D'abord adapté à l'emballage des produits de luxe, son usage se répandit rapidement à d'autres articles. Grâce à la protection fournie par ce papier transparent, les marchands ont commencé à arriver chez la clientèle sans avoir été souillés ni maniés, sans que l'emballage ait pu nuire à leur examen. Le public ne mit pas grand temps à manifester ses préférences pour les articles ainsi présentés.

Si la présentation des nouveaux-nés dans de la cellophane n'est encore à faire il n'en reste pas moins qu'une variété croissante de vêtements, de jouets et d'articles pour bébés sont protégés par cet étincelant matériel, contre les poussières, les germes et les remaniements. Toute mère croit naturellement que rien n'est trop bon pour son enfant, et elle aime acheter pour lui des vêtements et des jouets aussi frais et aussi propres qu'à leur sortie de la fabrique.

L'emballage des articles pour bébés dans de la cellophane présente pour le marchand maints avantages. Tout d'abord, c'est un fait bien démontré que la mère préfère acheter des articles emballés d'une manière évidemment hygiénique. La preuve en a été faite dans les magasins de détail. Un établissement par exemple, avait choisi parmi les 40 articles que contenait son rayon d'articles de bébés plusieurs produits qu'il emballa dans de la cellophane, alors que les autres furent laissés tels quels. En moins de deux mois on avait constaté que les ventes de produits présentés dans de la cellophane s'étaient

LA "CELLOPHANE"

Renove les méthodes d'emballage et de vente

Il a certainement beaucoup exagéré, celui qui racontait qu'un papa avait presque refusé de reconnaître son enfant nouveau-né parce que la garde-malade ne le lui avait pas présenté enveloppé dans de la cellophane. C'est qu'en effet la cellophane est si largement employée aujourd'hui qu'il est assez rare de trouver quel que soit de valeur qu'on n'ait pas emballé dans ce matériel brillant et transparent.

Comme dans le cas de nombreux autres produits forts utiles dans notre vie quotidienne le procédé de fabrication de la cellophane fut découvert par accident par un chimiste qui cherchait autre chose. Quel heureux accident ! Les méthodes de vente s'en sont trouvées grandement modifiées. En quelques années seulement, l'expression "Emballage dans la Cellophane" est devenue synonyme de ce qu'il y a de plus moderne dans la vente.

D'abord adapté à l'emballage des produits de luxe, son usage se répandit rapidement à d'autres articles. Grâce à la protection fournie par ce papier transparent, les marchands ont commencé à arriver chez la clientèle sans avoir été souillés ni maniés, sans que l'emballage ait pu nuire à leur examen. Le public ne mit pas grand temps à manifester ses préférences pour les articles ainsi présentés.

Si la présentation des nouveaux-nés dans de la cellophane n'est encore à faire il n'en reste pas moins qu'une variété croissante de vêtements, de jouets et d'articles pour bébés sont protégés par cet étincelant matériel, contre les poussières, les germes et les remaniements. Toute mère croit naturellement que rien n'est trop bon pour son enfant, et elle aime acheter pour lui des vêtements et des jouets aussi frais et aussi propres qu'à leur sortie de la fabrique.

L'emballage des articles pour bébés dans de la cellophane présente pour le marchand maints avantages. Tout d'abord, c'est un fait bien démontré que la mère préfère acheter des articles emballés d'une manière évidemment hygiénique. La preuve en a été faite dans les magasins de détail. Un établissement par exemple, avait choisi parmi les 40 articles que contenait son rayon d'articles de bébés plusieurs produits qu'il emballa dans de la cellophane, alors que les autres furent laissés tels quels. En moins de deux mois on avait constaté que les ventes de produits présentés dans de la cellophane s'étaient

LA "CELLOPHANE"

Renove les méthodes d'emballage et de vente

Il a certainement beaucoup exagéré, celui qui racontait qu'un papa avait presque refusé de reconnaître son enfant nouveau-né parce que la garde-malade ne le lui avait pas présenté enveloppé dans de la cellophane. C'est qu'en effet la cellophane est si largement employée aujourd'hui qu'il est assez rare de trouver quel que soit de valeur qu'on n'ait pas emballé dans ce matériel brillant et transparent.

Comme dans le cas de nombreux autres produits forts utiles dans notre vie quotidienne le procédé de fabrication de la cellophane fut découvert par accident par un chimiste qui cherchait autre chose. Quel heureux accident ! Les méthodes de vente s'en sont trouvées grandement modifiées. En quelques années seulement, l'expression "Emballage dans la Cellophane" est devenue synonyme de ce qu'il y a de plus moderne dans la vente.

D'abord adapté à l'emballage des produits de luxe, son usage se répandit rapidement à d'autres articles. Grâce à la protection fournie par ce papier transparent, les marchands ont commencé à arriver chez la clientèle sans avoir été souillés ni maniés, sans que l'emballage ait pu nuire à leur examen. Le public ne mit pas grand temps à manifester ses préférences pour les articles ainsi présentés.

Si la présentation des nouveaux-nés dans de la cellophane n'est encore à faire il n'en reste pas moins qu'une variété croissante de vêtements, de jouets et d'articles pour bébés sont protégés par cet étincelant matériel, contre les poussières, les germes et les remaniements. Toute mère croit naturellement que rien n'est trop bon pour son enfant, et elle aime acheter pour lui des vêtements et des jouets aussi frais et aussi propres qu'à leur

COLONNES FÉMININES

JACQUES CARTIER

Il s'embarque. Voyez flotter son pavillon.
Où va-t-il ? Quel motif soudain le détermine ?
Aux agrès, mâts, et au large, Grande Hermine.
Petite Hermine vogue, et vogue Emérillon.

L'aube donne à la voile un reflet vermeil.
Les voix meurent. Le bruit de la vague domine.
L'humble flotte, qu'un peu de soleil illumine,
Ouvre dans le flot sombre un glorieux sillon.

Le jour après le jour apparaît et s'efface.
La mer semble agrandir sa houleuse surface
Et rouler au hasard vers des bords incertains.

Les vents poussent toujours la frêle caravelle.
Cartier cherche, anxieux, les horizons lointains
Où doit enfin surgir une France nouvelle.

Pamphile LEMAY

COURRIER DE BIANCA

Q.—J'ai eu un ami auquel je tenais beaucoup, il venait me voir deux ou trois fois par semaine. Il a cessé subitement ses visites sans me donner d'explications, je l'ai rencontré dernièrement et j'ai vu qu'il avait évité de me parler. Je suis très malheureuse, devrais-je essayer de le revoir et demander une explication ? Une abonnée triste.

R.—Votre ami a probablement une raison pour avoir changé vis à vis de vous, s'il ne vous a pas donné ses raisons c'est qu'il ne veut pas le faire ou peut-être est-il trop lâche. Enfin s'il fait mine de vous ignorer il manque certainement d'intelligence, vous ne perdez de cette façon rien en ne le voyant plus. Un homme qui change au jour le jour sans raison apparente ne mérite pas que l'on s'apitoie sur sa perte. Si toutefois vous avez l'occasion de le revoir et que vous teniez absolument à mettre les choses au clair, rien ne vous empêche de lui demander pourquoi il a agi ainsi. S'il possède un peu de cœur, il vous répondra et vous en aurez une fois pour toute la conscience tranquille. Bianca.

Q.—Mlle Yvonne Comeau, St-Jude, demande si quelque lectrice aurait l'obligeance de lui faire parvenir les numéros suivants du feuilleton déjà paru dans le "Clairon": "Mariage d'Argent", No. 12-13-14-15 et la terminaison qui était sur une feuille séparée. Merci d'avance. D'une lectrice.

R.—J'insère ici avec plaisir votre demande et j'espère qu'il se trouvera une lectrice qui pourra vous envoyer ce à quoi vous désirez et je la remercie d'avance moi aussi pour son amabilité.

Q.—Quel couleur et quelle toilette devrais-je porter à une réception où j'assisterai sous peu. La réception n'a rien de formel.

R.—Je suis petite, blonde et les yeux bleus. Jeunesse en peine.

R.—Une jolie robe de crêpe imprimée, simple, à manches courtes ou longues, avec une ceinture de velours cela ferait jeune et joli. Je la choisirais dans des tons de bleu, vert ou brun.

Q.—Croyez-vous que le peroxyde employé pour les cheveux peut devenir nuisible à la longue à la vue. Une nouvelle lectrice du "Courrier".

R.—Je ne vois en quoi cela pourrait nuire à la vue.

Q.—Que signifient les noms, Georgette, Corinne, Gérard ?

R.—Georgette de Georges, agriculteur; Corinne, jeune fille; Gérard, soldat. Bianca.

St-Hyacinthe le 4 septembre 1934.

Premier détenu.—Je trouve qu'il fait encore meilleur travailler ici qu'au dehors...

Second détenu.—Je ne suis pas précisément de ton avis. Quelle drôle d'idée.

Premier détenu.—Oui, ici on ne te menace pas tout le temps de te donner ta quinzaine !

Feuilleton du "Clairon"

LE TOUR DU MONDE EN..... UN JOUR

Grand Roman d'Aventures et d'Amour

INEDIT

Par Maurice Boué et Edouard Aujay

No. 15

(Suite)

Georges de Martel mettait dans ses explications une telle force persuasive, une telle fougue, une telle conviction, que M. Desrochers en était ébloui.

—Supposons donc, dit-il, que votre théorie ne soit pas détruite par la pratique. Que va-t-il se passer ?

—Pendant vingt-quatre heures, je vais voir tourner la terre. Puis, le moment venu de descendre, grâce à mes appareils électro-magnétiques, je vais me laisser reprendre par la force attractive de la terre, et le 30, à midi, je me présenterai à Crocydon. Dans l'intervalle, aux heures fixées par les conditions du concours j'aurai par un procédé spécial liché les "témoin", qui, eux, n'échappant pas aux lois physiques qui régissent le monde, seront tombés aux endroits précis choisis par les organisateurs de la compétition.

M. Desrochers n'avait aucun argument à fournir contre cet exposé bien qu'il doutait qu'il fut possible de réaliser pratiquement un tel projet.

—Le temps me manque, dit encore le jeune homme pour vous donner des explications détaillées sur la machinerie de mon appareil. Je crois avoir tout prévu. Et je suis convaincu que je réussirai.

Naturellement fit Ellen qui entra à ce moment dans la pièce où discutaient son père et son fiancé.

Deux sentiments emplirent le cœur de la jeune fille: sa foi dans le génie de son fiancé et la crainte qu'il ne lui arrivât malheur, malgré toute sa science et sa sagacité. Se-

lon que l'un ou l'autre de ces sentiments prédominait, la douce enfant était enthousiasmée ou inquiète. Du reste, comme nous le verrons plus tard, elle avait une idée de derrière la tête.

—Ma chère petite, dit M. Desrochers à sa fille, Georges vient seulement de m'exposer les grandes lignes de son invention... C'est simplement étonnant... Je n'ai pas encore tout compris... mais si tu savais...

—Cela ne changera rien à mon opinion, je te l'assure, papa. Dès l'instant que Georges avait dit qu'il réussirait... il réussira, et voilà tout... Maintenant, je vous annonce qu'il est temps de venir déjeuner. Nous devons être à l'aérodrome à onze heures, et il en est dix...

Mme Desrochers avait voulu que Georges de Martel passât, en leur compagnie à tous, les heures qui précédaient le départ. Ce fut un repas simple et charmant, où l'on parla de tout... sauf du raid et de l'échéance du lendemain.

Enfin, l'on partit pour Crocydon, où l'on arriva qu'avec beaucoup de peine, tant la route était encombrée de voitures se rendant au terrain d'aviation avec une cargaison de curieux qui s'étaient équipés pour passer la nuit sur place dans l'espoir de voir atterrir le vainqueur du tournoi.

— * * *

Deux avions sont sortis des hangars.

Une troupe de mécaniciens s'affairaient autour d'eux. L'un, un véritable génie de son fiancé et la crainte qu'il ne lui arrivât malheur, malgré toute sa science et sa sagacité. Se-

IV^E CENTENAIRE DE LA GASPESIE

L'Union des Municipalités de la Province de Québec a fait son voyage annuel cette année en Gaspésie, commémorant la découverte de la Nouvelle France.

Nous sommes embarqués à Montréal le 23 du mois dernier, à bord du somptueux "Richelieu". Le soleil radieux qui se couchait dans le fleuve nous promettait un beau voyage et tranquillement nous voguions vers le pays de Jacques Cartier. Aux Trois-Rivières nous avons vu embarquer d'autres excursionnistes qui furent accueillis avec enthousiasme par ceux du bord, les amis des excursions passées se retrouvaient avec plaisir. Le lendemain matin nous étions à Québec, dernière étape avant de toucher la Gaspésie. Malgré l'heure matinale de notre arrivée, j'ai eu l'extrême plaisir de recevoir des amis venus pour me saluer.

De Québec nous nous sommes mis en route pour Gaspé où nous sommes arrivés le samedi matin à huit heures; à notre arrivée une cinquantaine de barques pavoisées de drapeaux sont venues au devant de nous et nous ont accompagnés jusqu'au quai. Cette frégate vers les onze heures ayant en tête un croiseur est allée au devant du "Champlain" et lorsqu'à l'horizon le navire apparut les sirènes des vaisseaux dans la baie se firent entendre tandis que les cloches des églises tintaient dans le lointain. Solennellement le "Champlain" arriva dans la baie de Gaspé accompagné de son guide et des barques. On aurait dit l'entrée de Jacques Cartier entouré des indiens du temps. Ce tableau était tellement impressionnant paraît-il à bord du navire français, que plus d'une larme se versa.

Dans l'après-midi eut lieu le dévoilement de la croix de Jacques Cartier, parmi une foule nombreuse représentant les deux Amériques et la France. Les discours furent des plus beaux et intéressants et l'on sentait que nos cousins de France avaient été émerveillés de la Patrie qu'ils venaient de découvrir eux aussi pour la première fois tout comme Jacques Cartier l'avait fait il y a quatre cents ans. L'on sentait planer dans l'air un ambience de Paris, cette classe d'élites et d'élégantes nous reportait outre-mer.

Le soir eut lieu le grand banquet où j'ai eu le plaisir de dîner avec la duchesse de Lévis de Miropoix, femme très charmante et tout à fait parisienne. Ce soir là nous ne croisons que des célébrités qui jusque là nous étaient connus seulement de nom, de les voir près de nous semblait un rêve. Les discours comme dans l'après-midi se succédèrent et furent tous l'un aussi intéressant que l'autre. Pour terminer cette journée mémorable un superbe feu d'artifice fut lancé et nous transporta dans une féerie jusqu'ici ignorée. (A suivre)

Bianca

St-Hyacinthe le 4 septembre 1934.

notre compte de banque est au

débit, quand l'huissier vient saisir sur nos lèvres notre sourire mélo ?... Certes, non !

Mais Berthelot n'a-t-il pas écrit, dans son discours sur la montagne des ours, que "Heureux les ouvriers qui ont de petits gages, car ils iront dans une plus riche patrie." Voilà un encouragement ?

Le rire est la clef du succès, du bonheur ! Une idée noire assombrit-elle votre ciel ? Riez, quand même vous ririez jaune, et saluez-vous qu'ils sont "heureux ceux qui voient en jaune, car ils verront la couleur de l'or." Beaucoup de gens sont millionnaires, parce qu'en une nuit étoilée, un ange aux ailes d'or les a transportés au pays couleur de ses ailes; et pareil rêve a doré toute leur vie.

Berthelot plaisantait même avec la mort. Il ne craignait pas de la rencontrer. Suivaient l'avis d'Épiqueure ? Il a décrit lui-même sa mort et ses funérailles; excellente manière de connaître la pensée des amis !

Et ses plaisanteries en faveur du célibat ?... Tous les philosophes étaient célibataires, a-t-il dit; mais je puis ajouter que, tous les vieux garçons ne sont pas philosophes et les vieilles filles, donc !...

En vérité, "il est malheureux que tant d'esprit soit perdu". Cette phrase n'est pas de Berthelot, et soyez assuré que si

l'auteur n'était pas de ce monde, je le citerais, mais je respecte les vivants... L'esprit n'est pas mort avec Berthelot. Tous les siècles ont engendré des humoristes qui ont fait rire et feront rire. Le XX^e siècle en serait-il exempt ? Quelle amertume que d'hui à la fin du monde nous ne rencontrons sur la machine ronde que des gens tristes ! L'esprit humoristique n'est qu'endormi; il suffit d'un coup d'aiguille pour qu'il pétile encore à la Berthelot.

Malgré la crise, les ennuis d'argent, les chagrins d'amour et le mal de dents, riez !... La mélancolie s'empare-t-elle de votre âme ? tournez-lui le dos et courez bien vite dans votre bibliothèque chercher le livre de Berthelot. Il renferme une recette infaillible de bonne humeur.

On vous dira peut-être que vous êtes fous de rire quand tout va mal. Répondez, en riant toujours: "Heureux les pauvres d'esprit, ils sauvent le monde."

Pour finir sur une note sérieuse, disons que la seule manière de corriger les abus, les fautes et la dureté des temps, c'est d'augmenter son courage dans la lutte en gardant au moins le sourire ! Où est le désespoir qui, grâce à l'amour, n'est jamais venu à bout d'une tâche difficile ?

YANE.

APOLLO

LIMONADE PURGATIVE
Apollo soulage tous les maux dus au mauvais fonctionnement du foie tels que: Constipation, indigestion, excès de bile ou d'acide, mal de tête, maux de dos, de reins, perte d'appétit. Soignez votre foie avec Apollo et tout le reste ira bien.
En vente partout - 25c

L'ART DE CAUSER

Récemment, au cours d'un dîner réunissant quelques amis, un auteur fort spirituel dans sa conversation comme dans ses écrits — voulut bien donner quelques avis sur l'art de causer — si près de se perdre de nos jours, assure-t-on.

Il assura, d'abord, qu'une immense quantité de temps et d'énergie se perdait en bavardages inutiles. A son avis — qui doit être excellent — voici quels sont les points essentiels pour former un bon causeur :

Pour parler agréablement, il faut d'abord posséder un esprit clair, bien amenagé. Si vos pensées sont embrouillées, confuses, il y a peu de chance pour que vos discours fassent impression sur vos auditeurs.

La conversation ne doit pas être un concours verbal ou vocal, mais un échange d'idées. Les monologues sont ennuyeux.

LA POMME

Source de mets délicieux, économiques et hygiéniques.

Madame, veuillez vous donner la peine de découper cette page et de la coller dans votre livre de cuisine.

Compote de pommes mise en boîte, sans sucre. — Laver et couper les pommes en quartiers en enlevant toutes les meurtrissures ou les défauts, mais sans peler ni vider; ajouter juste assez d'eau froide pour empêcher les pommes de brûler et faire cuire jusqu'à ce que les pommes soient très molles; les presser dans une passoire; faire bouillir la pulpe de pommes 20 minutes et la mettre dans des bocaux chauds stérilisés. Cette pulpe se gardera indéfiniment et peut être assaisonnée et parfumée au goût quand on s'en sert.

Compote de pommes aux amandes. — Verser une bonne compote de pommes dans un plat à servir peu profond; soulever d'une couche épaisse d'amandes hachées et de cannelle; servir chaud ou froid avec ou sans crème.

Pommes mitonnées au sirop. 2 tasses d'eau bouillante, 1 à 2 tasses de sucre, 8 pommes.

Faire un sirop en faisant bouillir le sucre et l'eau 5 minutes. Vider et peler les pommes; faire cuire lentement dans le sirop, bien recouvrir et surveiller attentivement. Lorsque les pommes sont tendres, les enlever, ajouter un peu de jus de citron au sirop et verser par-dessus les pommes. Les cavités pourraient être remplies avec de la gelée ou des raisins.

Pommes cuites à la vapeur.

Choisir 8 pommes rouges, faire cuire dans l'eau bouillante jusqu'à ce qu'elles soient molles, retourner souvent; mettre assez d'eau pour entourer la moitié des pommes, enlever les épluchures soigneusement pour laisser la couleur rouge; ajouter à l'eau 1 tasse de sucre, l'écorce râpée de ½ citron et le jus de 1 orange; faire mijoter jusqu'à ce que l'eau soit réduite à 1 tasse, refroidir et verser par-dessus les pommes.

Pommes cuites à la créole. — Faire cuire des pommes vidées, dans un peu d'eau et du jus de citron; mettre dans un plat et remplir le scentre avec de la gelée ou de la marmelade; ajouter au liquide ¼ de tasse de sucre, faire bouillir et verser par-dessus les pommes mettre une meringue par-dessus chaque pomme; faire cuire les pommes à four modéré pendant 8 ou 10 minutes; servir froid.

Pommes flottantes. — 2 tasses de pommes cuites bien écorchées, 4 cuillerées à table de sucre, les blancs de 3 oeufs battus en crème ferme.

Bien mélanger ensemble et servir dans des plats en verre avec une crème faite avec les jaunes de 3 oeufs, 2 cuillerées à table de sucre, 1 pincée de sel, 1 tasse ½ de lait et de la vanille. Lorsque la crème est froide, la mettre autour de la pomme en garnissant avec une cerise ou une noix.

Gélée de pommes. Laver des pommes; enlever les queues et les taches; couper en 4, mais ne pas les éplucher, ni les vider, ajouter juste assez d'eau pour recouvrir les pommes et faire cuire jusqu'à ce qu'elles soient molles et se mettent en bouillie; faire passer dans un sac à gelée. La pulpe qui reste pourra être passée dans une passoire et employée comme confiture, à condition qu'on y ajoute des fruits pour mesurer le jus et ajouter à autant de sucre qu'il y a de jus. Faire bouillir le jus lentement pendant 20 minutes, enlever l'écume et ajouter le sucre chauffé. Faire bouillir environ 5 minutes ou jusqu'à ce qu'il se prenne en gelée; verser dans des verres chauds stérilisés et cachetés lorsque la gelée est froide.

La gelée de pommettes se fait de la même façon.

VOTRE CHEZ-VOUS

La place du lit

Nos pièces modernes ne sont toujours vastes. On y verrait mal un lit encombrant. Celui-ci est donc remplacé par un divan et la chambre à coucher devient un boudoir, un studio...

Comment utiliser un panneau pour y placer, au mieux, le divan, quand on ne possède pas d'alcôve ?

La mode des meubles composés permet d'accoter un divan à la porte ou à la cheminée. Il faut simplement éviter de donner l'impression que le panneau est trop exigu pour l'importance du meuble qu'il abrite, mais la symétrie n'est pas faite pour effrayer un décorateur de notre temps.

POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Saint-Hyacinthe

VOUS Y TROUVEREZ AUSSI

un assortiment complet de Broad-cloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile.

SPECIALITES

Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON.

Bas de cachemire, laine et soie, soie, des marques PENMAN et CORTICELLI.

Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review"

EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES REDUCTIONS

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Tél. 276

Saint-Hyacinthe

LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Sur le panneau opposé, de l'autre côté de la porte, on placera un fauteuil recouvert du même velours que le divan, afin de réaliser une sorte de rappel.

Quand cela est possible, il est très habile de placer entre le divan et la porte une petite bibliothèque à rayons, qui semble faire corps avec le divan.

On parvient, sans faire de grosses dépenses, car ces meubles peuvent se faire en stuc recouvert de peinture plastique grumelleuse, à donner l'impression d'un mobilier conçu spécialement pour la pièce. On meublera, de cette manière, le pourtour d'une petite pièce, sans produire un effet d'entassement.

Les meubles composés réalisent une unité, une harmonie accentuée par des effets de couleurs bien étudiés, par des lignes qui équilibrent l'ensemble pour lui conférer une ordonnance agréable à l'oeil.

Placé près de la cheminée que masque une grille décorative, le divan meuble un panneau, et est surmonté par une étagère à bibelots ou une petite armoire de forme très allongée.

De l'autre côté de la cheminée du même bois que l'étagère, un corps d'armoire est re et le divan, ce qui donne à la pièce un équilibre architectural et voulu.

La chambre moderne est presque un petit salon où rien ne trahit le coucher. Il y régnent un ordre facilité par son ameublement et sa disposition.

Abonnez-vous au "Clairon"



La Meilleure Céréale

La meilleure pour cuisiner

RIEN n'est plus commode qu'un

paquet de Son ALL-BRAN

Kellogg dans la cuisine. On le

sert comme céréale. Ingrédients

sains, on l'emploie dans la

préparation des muffins, du

pain, des gaufres, etc.

Le Son ALL-BRAN apporte à

la famille la "matière inassimi-

lable" nécessaire pour corriger

la constipation ordinaire.

Deux cuillerées à soupe, par

jour, suffisent habituellement,

ou à chaque repas, dans les cas

obstinés. C'est la méthode pré-

férable au risque que comporte

l'usage des remèdes brevétés!

Les épreuves du laboratoire

démontrent que le Son ALL-

BRAN, Kellogg, fournit les

"matières inassimilables" et les

vitamines B qui régularisent l'in-

testin. Ces "matières inassimi-

lables" agissent comme celles des

légumes feuillus. Le Son ALL-

BRAN est aussi riche en fer

pour le sang.

Les procédés variés de sa cuisson

et les arômes qu'on y ajoute, font

du Son ALL-BRAN plus fin, plus

doux, plus agréable que le son

ordinaire.

Étant tout son exception faite

de l'arôme additionné, il fournit

plus de "matières inassimilables"

que les autres produits à base de son.

C'est pourquoi le Son ALL-BRAN

est si apprécié. Fabriqué par Kellogg,

à London, Ontario.

Le Petit Paul, six, ans arrive

chez le coiffeur et s'installe dans

le fauteuil.

Le coiffeur.—Mon petit ami,

comment veux-tu que je te coupe

les cheveux ?

Paul, sans hésiter.—Comme à

papa, avec une grande place vide

au milieu.

—C'est l'Atlantique. D'autres

panoramas vont apparaître...

—Si vraiment nous sommes

immobilisés dans l'espace, je

conçois fort bien, dit la jeune

fille.

—Voilà ! Ce que nous ne pou-

vons pas faire nous-même, la

Terre le fait pour nous...

—Il y a déjà un moment que j'ai

compris votre idée, Georges, mais

ce que je ne sais pas, c'est com-

ment, contre toutes les lois physi-

ques connues, vous avez pu vous

stabiliser ici.

—Vous savez, Ellen, que le globe

terrestre dispose d'une forme at-

tractive. Vous savez aussi — et

c'est la raison pour laquelle l'élec-

tricité se forme — que deux pôles

de noms contraires s'attirent, tandis

que deux pôles de même nom se

repoussent. J'ai donc pensé à pro-

duire, en utilisant ces données fon-

damentales, une force de la même

nature que celle qui s'irradie du

globe terrestre... Mais n'êtes-vous

pas gênés, Ellen pour répondre ?

—Il me semble, en effet...

—Nous allons revivifier notre at-

mosphère.

Martel, qui avait pris toutes les

précautions voulues, se dirigea vers

les bonbonnes d'oxygène liquide

qu'il avait emportées, et tourna un

robinet. Aussitôt, l'air de la cabine

devint plus respirable.

(A suivre)

NOTES LOCALES

LA FÊTE DU TRAVAIL REMPORTE UN BON SUCCÈS

Plusieurs milliers de personnes ont pris part à la célébration de la fête du Travail lundi dernier.

A la suite d'une requête, presque tous les magasins furent fermés la journée de lundi aussi plus de 7.000 personnes se sont rendues au Rond Laframboise.

Une quarantaine de chars allégoriques ont paré au grand applaudissement de la foule en général.

Trois chars furent principalement goûtés, ce sont: Les Défricheurs, Jacques Cartier, tous deux fournis par le Patronage St-Hyacinthe. Le char de la Reine du Travail, hommage du journal "l'Idée Ouvrière" de St-Hyacinthe.

La Renie, Mlle Fernande Giasson a connu un magnifique succès durant la journée de même que le mardi soir lors de l'Exposition des modes Poirier où elle fut présentée au public, dans tous ses atours royaux.

Les artistes Henri-Paul Demers, sculpteur et Léo Flibotte, peintre, qui se vouèrent pour la réalisation de ce char sont tout de même récompensés de leur travail par les applaudissements recueillis durant le trajet au Rond Laframboise, bien que les directeurs jugèrent à propos que le char ne devait pas rentrer dans la liste de concours pour les prix accordés aux plus beaux chars, le public a montré son appréciation et cela suffit pour faire oublier les fatigues endurées.

Ces deux jeunes artistes eurent l'aide de M. Odie Flibotte de Montréal, pour la décoration finale, la collaboration de jeunes gens de Laprovidence durant l'exécution générale.

Les jeunes filles qui accompagnaient la Reine dans le char furent Mlles Jeannette Brady, représentant "La Vendange" et Lucile Choquette, la "Gerbe de Blé".

La toilette de la reine fut fournie par la Maison Paul E. Poirier et les draperies de soie par Emile Laroche.

Trois magnifiques "bronzes" complétaient la mise en scène du char. C'étaient le dieu Mercure, du Commerce, (Robert Rouleau) le forgeron, (Martial Lorange) et le jardinier, (Léo Flibotte).

Comme on le sait les juges accordèrent le premier prix au char "La ronde enfantine" représentant un groupe de fillettes dansant une ronde, comme on en voit tous les jours dans les cours de nos maisons. Cette décision n'a pas rencontré l'idée générale et ce fut même une surprise désagréable pour la plupart.

Plusieurs chars méritent de sincères félicitations pour le travail qu'on avait apporté à leur fabrication et à l'exclusion de tout bouffonnement dans l'exécution.

Il serait assez difficile de tous les nommer, seulement mentionnons, La boutique de bois, de St-Germain et Frère. La construction du Chalet, l'Angélus au champ, le vannage, "la petite industrie", Marianne sen va-t-au moulin et autres.

Des discours furent prononcés au Rond Laframboise, par l'hon. M. Bouchard, maire de la cité, M. l'évêque Victor Chabot et M. T. A. Fontaine, c. r. m. p.

La journée se termina le soir par un concert de fanfare au Parc Dessaulles, donné par la Philharmonique.

RÉUNION DE FAMILLE

Au cours de la semaine dernière M. Edmond Maheu de la rue Lafontaine revenait d'un voyage à Montréal avec M. et Mme Raoul Allard de Montréal et dimanche il y avait une petite réunion de famille.

Outre les personnes plus haut mentionnées on remarquait M. et Mme Mathias Allard et leur fillelette Yolande Mme Omer Jarry et Mlle Marie-Jeanne Allard aussi de Montréal, Mlles Berthe Allard et Annette Maheu, M. Jean-Paul Jarry et Mme Edmond Maheu de St-Hyacinthe.

Tous se sont bien amusés et se proposent de revenir encore parmi nous. Ils ont aussi visité M. et Mme Ernest Gauthier de la rue Bourdages, M. et Mme Roméo Boisclair de la Providence puis M. et Mme Irénée Maheu de la rue Raymond.

APPEL À LA CHARITÉ

Lettre du T. R. Père Pierre Bissonnette, O. P.

Il y a à Sendai trois églises catholiques. L'une est propriété depuis que le regretté Père Proulx lui fit sa toilette et la revêtit d'un mur immaculé comme l'âme d'un nouveau baptisé; la deuxième n'existe encore que dans l'imagination du Père Egli et attend sans doute la fin de la crise pour s'ouvrir toute grande aux chrétiens et aux catéchumènes de Tatamiya-cho; la troisième, la plus vénérable des églises de Sendai, est située à dix minutes de la gare; elle abrite chaque dimanche 200 chrétiens et païens. Son histoire remonte à 30 ans, époque où le Père Jacques, qu'un journal japonais qualifiait récemment de "patricien de Sendai", vint à fortune à l'érection d'un temple digne du vrai Dieu. Un temps, cette église fut le plus bel édifice de la ville et aujourd'hui encore elle ferait bonne figure si ses longs états de service ne l'avaient pas conduite à une décrépitude trop avancée pour son âge.

En effet elle fait pitié la pauvre église. Les tremblements de terre l'ont secouée si souvent que les fondations ont fini par céder peu à peu et que de longues crevasses perpendiculaires se sont ouvertes. Les pluies, si fréquentes au Japon, y creusèrent insensiblement leur chemin jusqu'au jour où l'on s'aperçut qu'il pleuvait à l'intérieur. Puis le vent se mit de la partie. Il fallait voir avec quelle tenacité il s'acharnait à dépouiller la chère église de son mince revêtement de mortier. Son dernier exploit est mémorable. Parti du sud, il parcourut tout le pays à une vitesse vertigineuse, décapant les arbres, renversant des clôtures et des maisons sans nombre, balayant tout ce qui n'avait pas la force de lui résister. Ses méfaits à Sendai, bien qu'ils ne lui valussent pas une grande publicité, ont laissé leurs traces.

Les dégâts étaient trop considérables pour qu'on pût se contenter de rapiécer comme on l'avait fait si souvent. Il fallait faire quelque chose de solide afin de protéger l'intérieur de l'église encore en assez bon état. Et le plus tragique de l'affaire, c'est que mes moyens, loin de permettre une réparation complète, ne me permettent pas même une réparation sommaire. C'est ce qui m'a poussé à m'adresser aux lecteurs du "Clairon".

Si je ne me trompe, c'est la première fois que j'adresse une demande directe à mes généreux lecteurs, bien que j'aie été maintes fois l'objet de leur charité. Jusqu'ici je n'ai pas eu le courage de le faire parce que j'avais peur d'être indiscret en ces temps pénibles que le monde traverse. Aujourd'hui j'ose me risquer parce qu'il s'agit non seulement de la beauté mais encore du salut de la maison du Maître du Ciel — Ten-shudo — comme on peut lire au fronton de l'église.

A ceux qui auront la charité de m'aider, je promets d'envoyer, enveloppée dans une prière reconnaissante, la photographie de l'église restaurée... avec le portrait du curé pardessus le marché.

Pierre Bissonnette, o. p., curé du poste de Moto-tera-koji, a/s Missions Dominicaines 329 Grande Allée, Québec.

COURSES DE CHEVAUX

Les courses de chevaux qui ont eu lieu à Essez Junction, Vermont, jeudi dernier, le 30 août ont donné le résultat suivant.

Classe 2.14 amble
Ella Braden, bl. m.,
Vaughn L. Gordon, Canada, N. H. 333
Bud Wenger, b. g.,
A. Chevalier, St-Hyacinthe 111
La Rita Frisco, ch. m.,
E. P. Cray, Bellows Falls, Vermont 454
Zom Mc Kinney, b. h.,
W. E. Bashaw, Burlington, Vermont 545
Worthy Peter, b. g.,
W.H. Bird Revere, Mass 222
Temps: 2.08½ - 2.08 - 2.08

EN VISITE

M. et Mme Edouard Guilmain ainsi que M. et Mme Hector Guilmain de Nashua, N. H. étaient dernièrement de passage dans notre ville les invités de M. et Mme Emile Demers, gérant du Club Maskoutain Inc.

L'un des visiteurs, M. Edouard Guilmain est un enfant gâté du Hasard, puisque le premier prix d'un récent grand sweepstake lui a échoué.

NOUVELLE HISTOIRE DE "HAUTE FIDÉLITÉ"

Voici de bonnes nouvelles pour les amateurs de vues animées. Les ingénieurs qui se spécialisent dans le son des vues parlantes ont enfin développé le système de production à un très haut degré et donne au cinéma ce caractèreistique de réalisme et de naturel qui lui manquait encore.

"Haute Fidélité" veut dire le meilleur volume de son et la richesse de celui-ci; la musique qu'un grand orchestre peut produire est entendue avec toutes les sensations du naturel et le plein rendement ordinaire.

Pour la première fois il est possible de reproduire chaque note musicale, même les plus douces, on entend chaque instrument d'orchestre depuis le tambour au triangle.

Les vedettes de cinéma sont entendues au plus grand naturel. Vous pouvez distinguer les caractéristiques des personnalités et des voix. La beauté de la voix des sopranos pourra enfin être connue. Bref "Haute Fidélité" veut dire naturel et réel !

Ceci permettra aux producteurs d'offrir de magnifiques programmes avec la certitude qu'ils seront goûtés à leur juste valeur, parce que du haut naturel.

AMICALE DU COLLÈGE SACRÉ-COEUR

La réunion annuelle de l'Amicale du Collège Sacré-Cœur aura lieu le 16 septembre prochain.

Voici le programme de la journée:

1 hre. arrivée au Collège; 1.30 réunion et élections; 3.00 Partie de balle au camp; 5.00 Salut au T. S. Sacrement; 5.30 Souper au Collège.

EN VISITE

Mme Alexandre Buteau, de St-Joseph de Longueuil accompagné de son fils M. Armand Buteau, ce dernier accompagné aussi de sa fille Mlle Suzanne Buteau, et de son fils M. Jacques Buteau, aussi de l'endroit précité, était de passage en notre ville le jour de la Fête du Travail, en visite chez son gendre M. Adélard Frappier, propriétaire du café du Marché.

À QUÉBEC

Mlles Yvette Perrault et Thérèse Chabot de cette ville sont allées passer quelques jours à Québec, la semaine dernière. Elles ont aussi visité Ste-Anne de Beaupré, Trois-Rivières, et le Cap de la Madeleine. Elles sont revenues enchantées de leur voyage.

ON LA FÊTE

A l'occasion du mariage de Mlle Lucienne Lussier ses amies allèrent la voir une dernière fois avant qu'elle entre en vie conjugale.

Étaient présentes Mlles Berthe Desjardins, Fabiola Duchesne, Clarinda Lapointe, Yvette Amyot, Laurette Bouthillier, Noella Arpin, Valérie Girouard, Aline Paradis, Y. Pépin, Cécile Girouard, Lina Cloutier, Lauréa Simonneau, Aldéa Trépanier, Mme Pierre Rendeau, Dolorés Fontaine, Laura Morin, Denise Desmarais, Noella Tanguay, Laurette Desjardins, Marie-Jeanne Phaneuf, Yvonne Rioux, Rose-Aline Morin, Eliza Morissette, Simonne Simonneau, Cécile Desautels, Berthe Trépanier, Laura Trépanier, Marie-Rose Gadbois, Mme L. Janguérand, Mme Roger Palardy, Blanche Jacques, Rose Plante, Mme Blanchette, Ida Toutant, Mme Léo aGudreau, Mme Adrien Plante, Annette Brière, Lucienne Beaunoyer, Jeanne Lapierre, Lilian Gauthier, Germaine Desgrés, Marie-Anne Beaunoyer, Juliette Gosselin, Cécile Simonneau, Gaétane Bédard, Maria Leclerc, Aurélienne Pellerin, Mme Octave Laliberté, Aline St-Germain, Rosilda St-Germain, Aurore Phaneuf, Rollande Martel, Rita Robert, Georgette Coitois, Irène Péloquin, Della Lapiere, Laurentine Larose, Albertine Desjardins, Henriette Frappier, Diana Richer, Olivette Gagnon, Irène Duhamel, Noelle Gosselin, Lucienne Pellerin, Julia Perreault, Aurore Pellerin, Aldéa Lafond, Lucienne Harnois, Antoinette Amyot, Marie Pellerin, Alice Bazinet, Antoinette Forcier, Alida Girouard, Solange Girard, Marie-Rose Blanchette, Anne Marie Forcier, Jeanne Lahaie.

Elle reçut de ses amies de la Goodyear de jolis cadeaux.

LES GAGNANTS AU PIQUE-NIQUE DU CLUB OUVRIER IND.

Nous donnons ci-après la liste des gagnants des courses et des concours au pique-nique organisé par le Club Ouvrier Ind., dimanche le 26 août dernier.

Courses de l'avant-midi
1-Courses pour enfants 3 ans et moins: 1er Conrad Lorange; 2e Yvan Massé.
2-Pour filles 4 à 6 ans: 1ère Jeannine St-Amand; 2e Thérèse Forest.

3-Pour garçons 4 à 6 ans: 1er R. Bonin; R. Lambert.
4-Pour filles de 7 à 9 ans: 1ère L. Forest; 2e B. Daigle.

5-Pour garçons 7 à 9 ans: 1er G. Bonet; 2e J. G. Massé.
6-Pour filles 10 à 12 ans: 1ère F. Plourde; 2e R. Bienvenue.

7-Pour garçons 10 à 12 ans: 1er B. Blanchette; 2e P.-E. Préfontaine.

8-Pour filles de 13 à 15 ans: 1ère G. St-Amand; 2e A. Gauthier.

9-Pour garçons 13 à 15 ans: 1er G. Lambert; 2e J. Verrette.

10-Pour filles de 16 ans et plus: 1ère G. St-Amand; 2e A. Gauthier.

11-Pour garçons de 16 ans et plus: 1er Lucien Scotte; 2e Paul Bélanger.

Dans l'après-midi
12-Course en bicyclette de 1/2 mille: 1er G. Létourneau; 2e R. Bélanger.

13-Course en bicyclette de 1 mille: 1er R. Bélanger; 2e G. Létourneau.

14-Course à pieds 3 milles: 1er L. P. Lapointe, 17 minutes 15 sec.; 2e Albert Côté, 17 min. 16 sec.

15-Course de l'après-midi en bicyclette 175 verges: 1er Camille Roy; 2e Germain Létourneau.

16-Course en bicyclette de course 2 milles: 1er Germain Létourneau; 2e Roger Bélanger.

17-Course à pied pour fille 1/4 mille: 1ère F. Plourde 2 min. 10 sec.; 2e E. Charbonneau; 3e Annette Côté.

18-Course en bicyclette de promenade 1 mille: 1er J. P. Lapointe; 2e Camille Provost.

19-Course pour femmes mariées 100 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mme Emile Bérard.

20-Course pour hommes mariés 100 verges: 1er Origène Bousquet; 2e Wilfrid Loiselle.

21-Course pour grosses femmes, 50 verges: 1ère Mme Camille Roy; 2e Mme Wm. Brincelow.

22-Course pour gros hommes, 75 verges: 1er Hervé Graveline; 2e René Langueand.

23-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

ÉCHO DE LA COLONIE DES VACANCES DE FILLETES

Le 31 août dernier, avait lieu dans la salle du Patronage des Jeunes Filles, une distribution de prix pour les fillettes de la Colonie de vacances. M. le curé de la Cathédrale nous fit l'honneur d'accepter la présidence de cette soirée enfantine. Nous pouvions remarquer dans l'auditoire les Révérends Pères Gauthier et Bégin, o. p., M. M. les abbés Jodoin et Quintal, les parents des colonnettes et quelques invités d'honneur. Au cours de cette soirée Mlle Annette Bonin nous donna le rapport suivant concernant la Colonie de Vacances...

"Il y a quelques jours encore je me glorifiais de n'avoir à figurer sur la scène ce soir. Mais voilà que par un certain hasard, on me demande un rapport sur la Colonie de Vacances, de juillet à septembre 1934. Refuser était impossible ! J'accepte donc sans trop m'en rendre compte, plutôt comme fascinée par l'enthousiasme et l'ardeur que j'apportais habituellement à la Colonie ! Ma parole étant donnée, il me faut préparer à la hâte ce travail de constitution un peu faible, d'un style bien pâlot, mais d'une inspiration toute fraîche !"

Ne voulant pas abuser de votre patience, je détaillerai aussi brièvement que possible les activités de la Colonie. En un tour de pensée, je rassemble mes souvenirs et voici une réponse au: "Comment les choses se sont-elles passées ?". Au début les registres comptèrent au-delà de 160 inscriptions, et l'assistance moyenne fut de 100 à 120. Pour diriger cette troupe, deux religieuses très dévouées présidaient à l'ordinaire. Puis quelques jeunes filles vouèrent en partie leurs vacances pour prêter main forte à cette œuvre de jeunesse. Ce sont: Mlles Euphémie Plante, Hélène L'Honnée, Marguerite Bilodeau, Marie-Paule Meloche, Cécile Bertrand, et moi-même.

Maintenant que les registres sont vérifiés, à nous la clé des champs ! Il importe de bien exploiter la journée et de ne perdre aucune seconde. Oh ! quand il s'agit du jeu: "Halte-là !"

"Les Colonnettes sont là !" Ne seriez-vous pas agréablement surpris si je vous disais qu'elles sont également et qu'elles y sont toutes, lorsqu'il s'agit de la prière ! Surprise étrange ! Plusieurs ne sont-ils pas convaincus qu'en vacances, c'est quasi un devoir de céder largement au jeu, les rares moments d'élévation du cœur que l'on accorde à Dieu pendant le cours ordinaire de l'année ! Fausse conviction, qui, heureusement, n'est pas venue hanter l'esprit de nos fillettes. Aussitôt l'arrivée des aides et des colonnettes, un coup de sifflet rassemblait le troupeau dans la grande salle, et là, dans un recueillement aussi intense que possible, les voix s'unissaient pour offrir au divin Maître chaque action, chaque minute, chaque seconde de la journée. Puis, un cantique, le chant de la colonie et le salut à "Notre-Dame, Montjoie". Ce dernier cri de ralliement des colonnettes est un peu ressemblant au cri que Tarzan projetait à ses amis de la jungle; c'est un cri de joie qui jaillit spontanément de l'âme en paix, du cœur en fête !

De plus, il possède la vertu de ranimer les alanguies, de rallier les ardeurs et d'unir les esprits dans un même mot d'ordre: "Joie" lequel mot d'ordre se résout et en santé physique et en santé morale.

Ce cri, enfin vibrant avec tant de fierté dans la bouche de chacune qu'il faisait bon retremper tout son être dans cette atmosphère de candeur et de saine gaieté...

Puis trois "hourras" pour le jeu et la partie ne tarde à se faire ! Les lundis se passent bien en famille, en réunion commune sur la propriété "Vil-la Jeanne d'Arc". Les balançoires, quelques jeux plus passifs et depuis quinze jours, la fameuse glissade, tout cela devient le monopole des enfants.

Je serais injuste en ne faisant pas la part de l'Yamaska ! Vous dire combien ce filet d'eau fut la convoitise des petites éprises avides de fraîcheur, serait l'affaire d'un poète, tellement il y avait de poésie à les voir prendre leurs ébats dans ce cours d'eau tout à fait original par sa malicieuse idée de recueillir tout ce qui peut s'apprêter à fuir...

23-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

24-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

25-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

26-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

27-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

28-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

29-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

30-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

31-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

32-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

33-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

34-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

35-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

36-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

37-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

38-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

39-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

40-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

41-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

42-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

43-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

44-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

45-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

46-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

47-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

48-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

49-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

50-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

51-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

52-Course aux œufs pour dames, 25 verges: 1ère Mme Renée Langueand; 2e Mlle Blanche St-Amand.

reusement mis à la disposition des fillettes de la colonie par les autorités de la ville. Après un bon bain d'une demi-heure environ, on éprouve bien un peu quelque tiraillement d'estomac. Aussi nos fillettes semblaient toutes disposées à ingérer un bon repas champêtre égayé par le cri des cigales, le chant des oiseaux et l'écho lointain de l'angélus s'envolant de tous les clochers pour se parer dans l'atmosphère maskoutaine, réinvitant l'âme chrétienne à saluer Marie... Après le bénédictine, sacs et boîtes s'ouvrent, et les sandwichs s'engouffrent les uns après les autres. Ah ! mon Dieu qu'on avait faim !... Puis on rend grâces et l'on fait une courte sieste pas ennuyante du tout; car les histoires, les devinettes se débitent avec un entrain de plus en plus engageant. Vers une heure et demie, deux heures, voici que la tentation des courses met les esprits en émoi !... Courir lorsqu'on a l'imensité à soi, l'horizon pour bornes, mais c'est un chic sport ! Eh ! bien, courons, course avec "Peanut", course à reculons, course en longueur, sauts en hauteur, sauts à la corde, sans oublier la course au drapeau. Ici je dois avouer que mes petites militantes se sont attribuées de bons points d'habileté, la plupart gagnèrent leurs épaulettes...

"Maluron, Malurette"... 3½ hrs. Qu'allons-nous faire !... Les appétits ouverts de nouveau par la course ne demandent pas mieux que d'être satisfaites par une généreuse collation presque un second dîner. Et l'on mange encore ! Mais n'avez crainte, aucune n'éprouve de blocus stomacal, et la digestion se réalise dans des conditions tout-à-fait normales. Puis l'on s'amuse toujours ! 4¼ hrs. Un coup de sifflet réunit à nouveau les fillettes dans un endroit retiré, et là, les yeux levés vers le firmament au-delà duquel la pensée voit Dieu, toutes nous récitons un bon chapelet ! N'est-ce pas que ça repose de quitter un peu le brouhaha terrestre pour s'élever au-dessus de soi-même et planer un moment dans le céleste !

Les rangs se reprennent et hola vers le "chez-nous" ! en disséminant ici et là les fillettes, on se bonjourne, on donne sa parole pour un prochain "au revoir" et voici la fin d'une journée de colonie. Il y a de quoi se dégoûter, ne pensez-vous pas ? Mais je crois qu'avec l'enfant, on devient jeune malgré soi et toutes, religieuses comme gardiennes ne regrettent pas d'avoir oublié quelquefois la notion de leur âge afin de vivre jeune auprès des jeunes !

Il semble impossible de passer sous silence les quelques pique-niques organisés pour les fillettes. Le deuxième lundi de la Colonie nous nous rendions à la Pointe-aux-Fourches, sur le terrain de M. L'Archevêque, grâce à la générosité de ce dernier. Mais quel terrain ! et quels amusements typiques que ces carrosseries de machines solidement attachées à de fortes branches d'arbres et servant de balançoires. Les enfants n'ont pas assez d'yeux pour observer tout ce qui les entoure ! Vers la mi-juillet la colonie se rend au cimetière pour prier sur la tombe de Mme St-Martin. Un peu plus tard, halte à St-Dominique chez M. Deslandes, pour manger des pommes ! Oh ! les pommes ! quel attrait pour tous !

Cependant il en est qui se sont fort grisées du beau spectacle qu'offre la nature à cet endroit avec ses montagnes et ses failles à l'arrière-plan et toute la majesté du paysage au premier-plan. Dans l'après-midi, excursion au bois voisin, puis retour dans les guirlandes et les fougères !...

Une semaine après, petite randonnée à l'Ecole normale. Les fillettes ne manquent pas de prendre de longues glissades sur le parquet ciré à neuf de la vaste salle de récréation, et cela au grand désespoir de la maîtresse en charge de cette salle ! Mais le jeu ne peut durer, on visite les classes, la chapelle, la salle d'audition, le parloir et retour...

Le 17 août, après une visite au Précieux-Sang, les colonnettes vont prendre leur collation sur la terrasse Mercier.

Enfin depuis trois semaines, on l'attend celui-là ! On le prépare trois fois, trois fois il est remis. Ah ! "Contrecoeur" est vraiment un endroit paradoxal, car il attire beaucoup et son nom déplaît énormément... si bien qu'il a fait place à Chamblay et le 22 août, on part au toboggan et machines cibles... On se rend en chantant toutes les chansons d'un répertoire enfantine, et l'arrivée à "Plage

Modèle" s'effectue par un débarquement sonore ! Toute la journée on s'amuse, on court, on va ici et là ! Cinq heures marquent l'heure du départ. Les minois se renfroignent un peu; on voudrait rester plus longtemps ! Mais le sifflet avertit que toutes, sauf les gardiennes laïques qui veulent jouir de l'eau encore une fois, doivent partir à l'instant au risque de retourner par voie pédestre. Ouf ! la menace active les volontés et toutes se résignent au retour. On entasse si bien que dans une automobile on compte 17 colonnettes... Vous direz après ça que les colonnettes sont exigeantes !... Ce fut le dernier des pique-niques, mais quel beau pique-nique !

Mon rapport serait très incomplet si je mettais de côté le rôle éducatif de la Colonie. Qu'il me suffise d'appuyer sur les réunions du dimanche après-midi. Comment ? Est-il possible d'améliorer l'éducation d'un enfant par des scènes, des comédies ? Certainement, et c'est là un moyen très efficace, pourvu que les pièces soient minutieusement choisies. Mais avec les religieuses du Bon-Conseil, que doit-on craindre sur le choix des pièces ? Leur bon conseil fait foi de tout ! Et voici qu'on prépare des saynètes où telle qualité tel défaut sont mis en lumière avec les moyens de perfectionner celle-là et corriger celui-ci. Or, voir ses propres défauts à la scène, ridiculisés par tous et chacun non sans raison, n'est-ce pas là un moyen invitant à la correction ? Le monde aussi est un théâtre où les taquins foisonnent... Gare au vice qui s'y exhibe !...

Il vaut mieux s'exposer que des qualités... Les enfants comprennent ces choses... Puis habituer les jeunes à vaincre leur timidité pour dire ou chanter le Bien à un auditoire nombreux, n'est-ce pas une preuve de bon vouloir ? Dimanche dernier elles se faisaient gloire de fêter, intimement toutefois, leur Mère Supérieure, et ce ne fut pas mal du tout...

LE SPORT

FESTIVAL SPORTIF

Au Parc Laframboise
dimanche, 9 septembre

La population de Saint-Hyacinthe et des environs aura l'occasion d'assister à un grand Festival Sportif au Parc Laframboise, dimanche le 9 septembre 1934.

Les organisateurs donneront trois programmes pour un et des attractions qui feront sensation seront présentées.

Il y aura combats de lutte, combats de boxe, courses en automobiles et en motocyclettes, et, comme dernière attraction, le plus intrépide des motocyclistes dans sa tentative de passer au travers trois clôtures solidement bâties, d'une ponce d'épaisseur chacune et enflammées, à une vitesse de plus de 50 milles à l'heure. Jordan en sera à sa douzième tentative cette fois, et s'il réussit il aura établi un record mondial.

Le combat de lutte mettra en présence Willie Thériault de St-Jean et Speedy Johnson de Montréal. Ces deux lutteurs se rencontreront dans un match de trois manches, limitées à 20 minutes chacune ou une chute. Il sera intéressant de les voir à l'œuvre car dans leur dernière rencontre, tous deux se montrèrent d'une rudesse extraordinaire et Thériault l'emporta en se servant de tactiques plus ou moins loyales, si nous nous en tenons aux règlements.

Dans les combats de boxe, quatre pugilistes de St-Hyacinthe en viendront aux prises dans des combats limités à 6 rondes. Ces combats de boxe seront sous la direction de M. Amédée Ferland, promoteur avantageusement connu de notre ville. Ces combats de boxe remplaceront une partie de base-ball annoncée et qui devait mettre en présence le club St-Hyacinthe contre le club George V. Sur décision prise en dernière minute cette partie de base-ball dut être retranchée du programme.

Dans les courses de motocyclettes Pazzi, Stevenson, Fox, Day, Lambrecht, Ronsson et autres prendront part à des épreuves de 1, 2 et 3 milles et un grand Free for All.

Les courses en automobiles réuniront tout ce que le Canada possède de chauffeurs sur piste et déjà Emard, Beausejour, Williscroft, Fox, Legros et Braun ont fait leurs entrées et en plus d'un match entre Emard et un chauffeur bien connu dont nous devons pour le moment taire le nom. Il y aura des épreuves de 1, 2, 3 et 5 milles.

Comme ce programme est sous la direction conjointe de l'Association des Motocyclistes de la Province de Québec et du Club Excelsior-Henderson, les amateurs se souviendront de ce dernier, pour les magnifiques programmes déjà offerts ici par ce Club.

Une grande foule est anticipée pour ce programme sportif qui devrait éclipser sous tous rapports ceux déjà offerts jusqu'à date à St-Hyacinthe.

Lutte, boxe, courses en autos et motocyclettes et Jordan dans sa tentative de faire son chemin à travers trois clôtures de bois enflammées. Tel est le programme varié et de premier choix qui nous est promis pour dimanche le 9 courant, au Parc Laframboise. Rendons-nous en foule.

Au cas de mauvais temps ce festival sera remis au dimanche suivant, 16 septembre 1934.

UN TOURNOI DE CROQUET

Un tournoi de croquet aura lieu dimanche prochain à St-Joseph sur Yamaska.

Il commencera à 10 heures 30 de l'avant-midi et se continuera toute la journée.

Plusieurs forts joueurs se disputent la victoire.

DANS LE 30 MILLES AUX TROIS-RIVIERES

Nos jeunes cyclistes Germain Létourneau et Albert Boulay prendront part dimanche le 9 prochain à l'épreuve cycliste de 30 milles organisée par le Club Héroux, des Trois-Rivières.

Germain a déjà gagné des courses intéressantes et tous deux poursuivent un entraînement sérieux qui devrait les classer sûrement dans les bons premiers si aucun accident ne les fait succomber.

Ils courent sous les couleurs du Club Cycliste Létourneau.

Bonne chance à nos jeunes athlètes.

BASEBALL

Dimanche le 9 septembre l'équipe George V de Montréal visitera le St-Hyacinthe. La partie aura lieu sur le terrain du Collège Sacré-Cœur et commencera à 2.30 h. p. m.

L'équipe George V, qui nous visitera dimanche, est un club composé de bouffons qui est très intéressant à voir jouer. Cette équipe a fourni une grosse attraction cette année dans les plus grands centres de la province, et le gérant Gordon promet de grosses surprises pour dimanche. Nos jeunes joueurs se promettent bien de leur faire essayer une défaite. Donc en foule sur le terrain du collège Sacré-Cœur, venez passer un agréable après-midi et voir ces fameux bouffons à l'œuvre.

L'entrée est absolument gratuite et il y a un grand nombre de bancs pour vous recevoir.

AU CAMP LAPROVIDENCE

Dimanche au Camp Laprovidence à 2 h. précises, aura lieu le grand festival annoncé la semaine dernière. Plusieurs prix de présence seront tirés. Vous passerez une agréable après-midi tout en encourageant les athlètes maskoutains. Voici le programme au complet il y aura 10 numéros très intéressants. Annonceur, Henri Richer sportman local.

No. 1 Un bouffon Montréalais dans la personne de Léo Kid Robert gagnant du concours de grimace du "Petit Journal" dans son répertoire. No. 2 Le champion danseur du Canada ne mesurant que 5 pds de hauteur. M. Ernest Verdun (Tap Dance). No. 3 Adélard Pigeon champion danseur de la Province (Charlestown) dans son numéro très intéressant. No. 4 La "Danseuse Blanche" dans un numéro d'acrobatie dans les anneaux. Tout le monde connaît très bien cette gracieuse danseuse qu'est Mlle Plante. No. 5, 3 exhibitions de boxe par des meilleurs hommes de Montréal et de St-Hyacinthe, Willie Rowan boxeur sourd-muet, Bernard-Rouleau, St-Amand, Pigeon, Ti-Phongé Gard de Montréal et Raymond Bernard aussi Tony Francis. No. 6 Combats d'oreillers. No. 7 Lever des poids par notre champion local Hervé Graveline et plusieurs autres. Maurice Chabot champion tireur au poignet de St-Hyacinthe l'accompagnera. No. 8 Acrobatie par nos meilleurs athlètes Maskoutains, la troupe Philie qui se compose comme suit. Philippe Philie instructeur, Raoul et Rolland Comtois, Raoul est surnommé l'athlète acrobate tandis que Rolland est reconnu le Tarzan de la troupe ainsi que Bernard et François Blanchard qui sont déjà des athlètes de renom malgré leur jeune âge. Cette troupe est toujours applaudie et très estimée du public. Rolland Harton, jongleur bien connu sera au programme du festival accompagné de son bouffon. Ils feront ensemble un combat de 3 rondes de boxe comique. Il est fort probable que Fred Desroches notre fameux coureur canadien sera présent. Desroches est le vainqueur de la course de 26 milles de l'Assomption à Joliette qui eut lieu dimanche dernier. Dans cette course notre champion local Gérard Côté c'est classé 6e mais il fut des plus malchanceux, dans cette épreuve il aurait dû se classer 2e ou 3e, et il est question d'une course à relais de 10 heures ici entre ces coureurs pour une grosse bourse cet automne. Donc en foule dimanche au Camp Laprovidence à 2 h. précises l'admission est gratuite à la générosité du public.

DES SPORTIFS ICI

Adélard Pigeon champion boxeur poids plume de la Province de Québec était de passage ici dimanche dernier accompagné de M. Alphonse Giard organisateur de Montréal, de M. Léo Kid Robert champion grimaceur du Canada ainsi que de l'orchestre de la brasserie Frontenac que l'on a eu déjà le plaisir d'entendre à la Radio. Ils se sont très bien amusés chez M. Henri St-Amand et M. Alphonse St-Amand du village Laprovidence. Ils reviendront dimanche pour le grand festival qui aura lieu au Camp Laprovidence à 2 h. précises.

DE RETOUR

Mlle Lucia Pélouin G. M. E. est de retour d'un voyage de deux semaines à Soré.



Adélard Pigeon instructeur de boxe et champion danseur de la Province (Charlestown) qui prendra part au festival sportif au Camp Laprovidence, dimanche prochain.

LE CONCOURS DE NATATION

Malgré la température froide et maussade que nous avons eue dimanche dernier, le 2, une foule considérable s'est rendue à la piscine municipale pour voir nos nageurs à l'œuvre.

Cet après-midi était certainement pas celui d'un marathon de nage. Les concurrents durent mettre beaucoup de leur courage et de leur volonté pour entrer dans une eau sombre et qui n'était guère plus chaude que celle du lac Ontario, où s'est tenu cette semaine la grande course à la nage pour le championnat mondial de 1934.

Monsieur le maire et MM. les échevins assistaient à cette fête nautique.

RESULTAT DES EPREUVES

1ère Classe ouverte pour hommes (1456 verges)
1er. Martial Morin, 27 m. 2s., gagnant la coupe offerte par les employés de l'Hôtel de Ville; 2e. Fernand Vincent, gagnant un briquet électrique, offert par la Southern Canada; 3e. George Gilby, gagnant une douzaine de verres, offert par L. P. Nadeau; 4e. David, gagnant un sac de fleur, offert par W. Dupont; 5e. F. Beauregard, gagnant un rasoir de sûreté, don de L. Bourgeois; 6e. A. Bellevue, gagnant une cravate, don de Cusson et Cusson; 11e.

1ère Catherine Payan (1 m. 16 s.), Coupe Bouchard et A. Ferland; 2e. Jeannine Bernier, gagnante d'un éventail électrique, don de E. St-Onge; 3e. L. Fournier, gagnant une paire de boutons de manchettes, offert par L. A. Breton et Fil; 5e. R. Marquis, gagnant une cravate offerte par la Maison Adolphe; 6e. Auger, gagnant une paire de bretelles et jarr-tières, offertes par La Donahue Corporation.

4e épreuve Pour fillettes jusqu'à 12 ans (20 verges)
1er Laly Fee (24 s.) gagnant la coupe E. Cadieux; 2e. Jacqueline Fournier, sac à main, offert par L. Godbout; 3e. Pauline Gagnon, gagnant un nécessaire de manucure offert par le Magasin du Peuple; 4e. Chapis, crème et poudre, offert par P. E. Gaucher; 5e. F. Fournier, gagnant une bonbonnière offerte par le Restaurant Bijou; 6e. Brodeur, Bonbonnière, offerte par le Dr Laffleur, dentiste.

5e épreuve Plongeon pour dames
1er Catherine Payan, gagnante d'une coupe offerte par la Compagnie Penman; 2e. Jeannine Bernier, nécessaire de toilette, offert par la Compagnie Hump Hairpin; 3e. Laly Fee, gagnante d'une paire de bas; 4e. Pauline Gagnon, gagnante d'une paire de pantoufles offerte par P. Ravenelle.

6e épreuve Sprint
1er René Dufresne, gagnant \$1. donnée par M. Gauthier; 2e. Morin, gagnant \$1. par H. Legault.
Prix des gardes — Lumière portative, donnée par P. E. Gaucher, G. Sicotte; 1e. donnée par Dr P. Reault, E. Sicotte; Prix spécial, Rasoir donné par Bourgeois Ltée, R. Aubuchon; Rasoir donné par Blondin, F. Vincent; Boîte à Cigarettes, donnée par Ledoux, bijoutier; Pipe donnée par E. Bouchard, M. Morin, Pit Guertin.

Le prix de présence, qui est un montant de \$2.50 fut gagné par M. Albert Laverdière, No. 319 et fut donné par M. J. P. Lazard, gérant de la Metropolitan Insurance Co.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris part à cette course, les généreux donateurs des prix, enfin ceux qui sont venus applaudir les promesses des participants.

C'est en faisant chacun sa part que nous arriverons en peu de temps à posséder des nageurs dont la popularité sera à l'égale des Côté et des Picard qui savent se distinguer, le premier dans les courses à pieds et le second dans les courses de bicyclettes.

La Direction.

GÉRARD CÔTÉ À L'ASSOMPTION-JOLIETTE

Notre vaillant jeune coureur Gérard Côté a pris part à la course de 26 milles 385 verges tenue entre l'Assomption et Joliette dimanche dernier.

Côté s'est classé sixième bien qu'il ait abaissé son record de 19 minutes, parcourant la distance en 2 heures et 40 minutes.

Vraiment le No 13 que portait Côté lui a amené une malchance puisque malgré ce résultat satisfaisant il n'a pu arriver aux premières positions. Il est vrai que le record mondial a été abaissé lors de cette course. En effet le vétéran Fred Desroches a fait le trajet en 2 heures et 32 minutes 10 secondes, un nouveau record du monde.

Voici le classement des six premiers coureurs: 1- Fred Desroches, 2.30.10; 2- Arthur Binette, Joliette, 2.36.20; 3- Pete Gavuzzi, 2.37; 4- Johnny Coco, 2.38; 5- Jos. Bartolo, 2.40.30; 6- Côté, 2.40.25.

Les promoteurs Perrault et Laporte se sont déclarés très satisfaits de cette course. Parmi les juges on remarquait deux excellents sportmen: Mondou et Laroche du Club Canadien de Montréal.

La distribution des prix eut lieu mardi dernier à Montréal au Ringnal Bowling Club, où la Reine de l'Arena Montréal présidait et donna les trophées aux gagnants.

Côté fut accompagné à Joliette dimanche dernier et durant toute la course par plusieurs personnes de St-Hyacinthe: MM. E. A. Gendron, peintre, Gaston Plouffe, entraîneur de Côté, Maurice Bienvenue coureur amateur et Maurice Bouthillier.

Il est remarquable que Johnny Coco vient bientôt se fixer à St-Hyacinthe où il entrainerait Côté, rien toutefois n'est encore confirmé.

ILS FÊTENT SON 25e ANNIVERSAIRE

Samedi dernier à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Mlle Laurentine Larose ses amis lui organisèrent une "fête-surprise". Une adresse lui fut lue par Mlle Yvette Pélouin.

Outre l'héroïne de la fête Mlle Laurentine Larose étaient présents Mme Larose, Mme Ferland, M. et Mme C. Ménard, M. et Mme V. St-Onge, Mlle Berthe Desjardins, Hélène Ferland, Gertrude St-Onge, Marguerite Trudeau, Laurette Desjardins, Olympe Pélouin, Bernadette Trudeau, Albertine Desjardins, Marie-Pauline Trudeau, Noella Arpin, Rose-Aimée Desjardins, Lucienne Paradis, Florence St-Onge, Yvette Pélouin, Juliette Pélouin, Aurélie Cormier, Béatrice Houle, Irène Pélouin, Solange St-Onge, Thérèse Ledoux, Rose-Alma Morin, Lucienne Durocher, Laure Loiseleur, M. et Mme Charles Côté et leur fillelette Jeannine, M. et Mme H. Pélouin, MM. Willie Guertin, Joseph Desjardins, Arthur Cloutier, Maurice Charron, Lucien Cormier, Lucien Dansereau, Pierre Létourneau, Gérard Houle, André Larose, Camille Dragon, Bernard Chartier, Roland Sénécal, Armand Antille, Adélard Hamel, Bernard Larose, J. Paul Piché, Bruno Pélouin, Robert Paquin, Paul Bernard, Isidore Pélouin, Omer Chenette, Fernand Céré.

Mlle Larose reçut de jolis cadeaux de la part de ses parents et amis. La musique était fournie par MM. Omer Chenette, Armand Antille, Lucien Dansereau.

C'est à une heure très avancée que tous se séparèrent en emportant un inoubliable souvenir.

Les glaces étaient servies par Mlle Hélène Ferland et Berthe Desjardins.

AUX ÉTATS-UNIS

M. et Mme J. F. Blanchard et leur fils Rolland ainsi que M. Nazaire Casavant et sa fille Diana, tous de cette ville, sont revenus d'un voyage de quelques jours aux États-Unis.

Deux jeunes boxeurs de notre ville feront les frais de la semi-finale de 4 rondes à Acton-Vale lors de la soirée de boxe de samedi soir prochain, ce sont: Jol Solis et Bruno Pélouin.

Un autre boxeur maskoutain qui marche de succès depuis quelques mois, Roméo Lareau rencontrera en finale K. O. Pelchat d'Acton-Vale, dans un combat de 6 rondes.

DES VOLEURS DANGEREUX SONT ARRÊTÉS

Depuis quelques semaines des cultivateurs de la région se plaignaient de vols assez considérables faits dans leurs poulaillers et leurs granges.

Le détective James Haney averti de l'affaire se mit immédiatement à faire une sérieuse enquête et patrouilla durant ces deux dernières semaines toute la région de St-Hyacinthe afin de mettre la chose au clair et peut-être prendre les voleurs au piège. C'est ce qu'il réussit alors qu'il mettait la main au collet de trois hommes sur la route de St-Hilaire sur Richelieu dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. Le détective Haney de la Sureté Provinciale avait l'œil sur eux depuis quelque temps.

Ils venaient justement d'opérer un vol à Ste-Madeleine lors de leur arrestation, au garage de M. Georges Gaudette où ils prirent des effets pour plus de \$200.

On croit qu'ils sont les auteurs de nombreux vols commis dans la région depuis quelques mois. Ils ont avoué avoir participé à plus de 14 vols et la marchandise a jusqu'ici été retracée en grande partie.

C'est ainsi qu'ils volèrent à Peat Industries dans le rang St-François où ils enfouirent trois hangars et dérobèrent du cuivre et des outils pour plus de \$1000. A McMasterville ils opérèrent à la poudrière où ils dérobèrent plus de 18,000 lbs de plomb. Chez M. Arthur Giasson de Ste-Madeleine dans la nuit du 28 au 29 août ils se sont emparés d'un levier, 5 pneus d'automobile, 40 poules, le tout d'une valeur de plus de \$200. Chez Louis Leblanc du 5ième rang Laprévision, 28 poules \$30.00; Jules Lorquet, Laprévision, 15 poules \$20.; Daignault et Benoit, St-Hilaire, 40 poules, chez Antonio Hébert 5ième rang de St-Charles, on enfonce le garage et dépouille le camion en emportant des outils et pièces pour plus de \$150.00. Plusieurs vols n'ont évidemment pas encore été déclarés et la police a l'espoir d'avoir mis la main sur une bonne piste qu'ils se doivent de suivre de près.

LA MORGUE MUNICIPALE VA À LA MAISON V. J. MONGEAU

Par suite d'une décision du Conseil de ville de St-Hyacinthe la morgue municipale est maintenant installée à la Maison V. J. Mongeau Ltée, rue Girouard.

Cette morgue est installée selon les principes les plus modernes et nous possédons maintenant à St-Hyacinthe, au dire même d'un inspecteur, une des plus belles de la province de Québec, pour ce qui est des morgues privées, St-Hyacinthe arrivant en second après Hull.

Ce n'est plus l'aspect lugubre des morgues d'autrefois où il faisait froid de pénétrer; la morgue Mongeau est très éclairée et équipée des instruments modernes.

VALEURS DE PLACEMENT

Cité de St-Hyacinthe,	4 1/2 %
Diocèse de Valleyfield	4 1/2 %
SS. de la Présentation	4 1/2 %
Les Fêtes Dominicaines	4.90 %
SS. Charité de la Providence	5 %
Petites SS. Franciscaines	5 %
FF. l'Instruction Chrétienne	5 %
SS. du Bon-Pasteur	5 1/2 %

Crédit Anglo-Français Limitée

Courtiers et Financiers
7 St-Denis, St-Hyacinthe
René DESJARDINS, gérant

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de St-Hyacinthe, C. S. No. 2524, Dame Adrienne Bernard, épouse de Antonio Chagnon, cultivateur, de la paroisse de St-Dominique, district de St-Hyacinthe, a intenté, ce jour, contre le dit Antonio Chagnon, une action en séparation de biens.

St-Hyacinthe, 10 août 1934.
Le procureur de la demanderesse
Th. Adélard FONTAINE
17-24-31 a. 7 sept.

4e ANNIVERSAIRE

Nous apprenons de source officielle que la garde Catholique Ind. "Les Hussards" de St-Hyacinthe, se prépare à fêter cette année le 4e anniversaire de leur fondation. En effet, c'est le 4 octobre prochain qu'il y aura 4 ans que la Garde se fonda. A cette occasion, une grande fête militaire sera organisée sous peu. Il est tout probable que plusieurs gardes étrangères seront à St-Hyacinthe à l'occasion de cet événement. Les grandes lignes du programme vont être transmises sous peu par la voie des journaux.

Les Hussards en profitent pour annoncer qu'ils ont encore des uniformes à la disposition des citoyens qui désirent faire partie de cette jeune mais brillante garde.

Pour tout autre information s'adresser à 71 Mondor à 10 a. m. le dimanche.

REMERCIEMENTS

Mme Emile Desrosiers remercie sincèrement les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie lors du décès de Mme Rose-Délina Sincennes, soit par offrandes de messes, gaudissements spirituels, sympathies, assistance aux funérailles, visites à la maison ou de toute façon que ce soit.

COURS DE MUSIQUE

GERMAINE DAIGLE, Licenciée en Musique, Piano, Théorie, Solfège, Dictées Musicales, Harmonie, Préparation aux Diplômes.
STUDIO: 117 Boul. Bourdages

AU CONSEIL 960

C'est lundi soir prochain, le 10, qu'aura lieu la première assemblée régulière de la nouvelle année colombienne. Tous les frères se feront un devoir d'y assister alors qu'on discutera différentes questions intéressantes et que le Grand Chevalier, M. Paul Lussier pour l'année 1934-35.

Seulement un cinquième de nos membres ont vendu ou retourné leur livret de tirage pour la coutellerie. Si nous voulons procéder au tirage mercredi prochain le 12, il faut de toute nécessité que les livrets nous arrivent avant cette date, autrement il faudra retarder la proclamation des gagnants. Allons, même si vous ne l'avez pas vendu, retournez votre livret.

Maintenant que les vacances sont finies le secrétaire financier, M. Alb. V. Blanchard attend la visite des frères chevaliers qui désirent payer leurs contributions.

GRAVEMENT MALADE

Le Lt-Col. J.-H. Dufour, commandant de la Garde Catholique Ind. "Les Hussards de St-Hyacinthe", et son épouse sont retenus à leur demeure par la maladie depuis plusieurs semaines. Mais nous apprenons depuis quelques jours que le commandant se rétablit.

Nous espérons qu'il sera bientôt en mesure de reprendre son travail.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, un prompt rétablissement.

"Les Hussards" par P. Ménard sec.-pub.

Pour autres notes locales voir page 8

ÉLECTIONS À L'A. C. A.

Dimanche dernier avait lieu l'élection des officiers des deux bureaux de direction de l'Association des Coureurs Amateurs de St-Hyacinthe.

Section des jeunes filles. — Reine: Mlle Simonne Pélouin; présidente: Mlle Monique Mineau; vice-présidente: Mlle Yvette Pélouin; secrétaire: Mlle Hélène Parent; trésorière: Mlle Noella Raymond; 1ère conseillère: Mlle Laurette Pélouin; 2e conseillère: Mlle Laurette Patenaude.

Section des coureurs. — Président: Maurice Bienvenue; vice-président: Maurice St-Amand; ass.-secrétaire: Lucien Flibotte; ass.-trésorier: Léo Paul Comtois; 1er conseiller: Louis-Philippe Lapointe; 2e conseiller: Léo Pellerin; 3e conseiller: Aimé Bergeron; 4e conseiller: Raoul Goyette; 5e conseiller: René Bérubé; entraîneur en chef: David Morgan; secrétaire-trésorier et organisateur: M. Alide Mineau.

VALEURS DE PLACEMENT

Cité de St-Hyacinthe,	4 1/2 %
Diocèse de Valleyfield	4 1/2 %
SS. de la Présentation	4 1/2 %
Les Fêtes Dominicaines	4.90 %
SS. Charité de la Providence	5 %
Petites SS. Franciscaines	5 %
FF. l'Instruction Chrétienne	5 %
SS. du Bon-Pasteur	5 1/2 %

Crédit Anglo-Français Limitée

Courtiers et Financiers
7 St-Denis, St-Hyacinthe
René DESJARDINS, gérant

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC, District de St-Hyacinthe, C. S. No. 2524, Dame Adrienne Bernard, épouse de Antonio Chagnon, cultivateur, de la paroisse de St-Dominique, district de St-Hyacinthe, a intenté, ce jour, contre le dit Antonio Chagnon, une action en séparation de biens.

St-Hyacinthe, 10 août 1934.
Le procureur de la demanderesse
Th. Adélard FONTAINE
17-24-31 a. 7 sept.

4e ANNIVERSAIRE

Nous apprenons de source officielle que la garde Catholique Ind. "Les Hussards" de St-Hyacinthe, se prépare à fêter cette année le 4e anniversaire de leur fondation. En effet, c'est le 4 octobre prochain qu'il y aura 4 ans que la Garde se fonda. A cette occasion, une grande fête militaire sera organisée sous peu. Il est tout probable que plusieurs gardes étrangères seront à St-Hyacinthe à l'occasion de cet événement. Les grandes lignes du programme vont être transmises sous peu par la voie des journaux.

Les Hussards en profitent pour annoncer qu'ils ont encore des uniformes à la disposition des citoyens qui désirent faire partie de cette jeune mais brillante garde.

Pour tout autre information s'adresser à 71 Mondor à 10 a. m. le dimanche.

REMERCIEMENTS

Mme Emile Desrosiers remercie sincèrement les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie lors du décès de Mme Rose-Délina Sincennes, soit par offrandes de messes, gaudissements spirituels, sympathies, assistance aux funérailles, visites à la maison ou de toute façon que ce soit.

COURS DE MUSIQUE

GERMAINE DAIGLE, Licenciée en Musique, Piano, Théorie, Solfège, Dictées Musicales, Harmonie, Préparation aux Diplômes.
STUDIO: 117 Boul. Bourdages

AU CONSEIL 960

C'est lundi soir prochain, le 10, qu'aura lieu la première assemblée régulière de la nouvelle année colombienne. Tous les frères se feront un devoir d'y assister alors qu'on discutera différentes questions intéressantes et que le Grand Chevalier, M. Paul Lussier pour l'année 1934-35.

Seulement un cinquième de nos membres ont vendu ou retourné leur livret de tirage pour la coutellerie. Si nous voulons procéder au tirage mercredi prochain le 12, il faut de toute nécessité que les livrets nous arrivent avant cette date, autrement il faudra retarder la proclamation des gagnants. Allons, même si vous ne l'avez pas vendu, retournez votre livret.

Maintenant que les vacances sont finies le secrétaire financier, M. Alb. V. Blanchard attend la visite des frères chevaliers qui désirent payer leurs contributions.

GRAVEMENT MALADE

Le Lt-Col. J.-H. Dufour, commandant de la Garde Catholique Ind. "Les Hussards de St-Hyacinthe", et son épouse sont retenus à leur demeure par la maladie depuis plusieurs semaines. Mais nous apprenons depuis quelques jours que le commandant se rétablit.

Nous espérons qu'il sera bientôt en mesure de reprendre son travail.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, un prompt rétablissement.

"Les Hussards" par P. Ménard sec.-pub.

Pour autres notes locales voir page 8

ÉLECTIONS À L'A. C. A.

Dimanche dernier avait lieu l'élection des officiers des deux bureaux de direction de l'Association des Coureurs Amateurs de St-Hyacinthe.

Section des jeunes filles. — Reine: Mlle Simonne Pélouin; présidente: Mlle Monique Mineau; vice-présidente: Mlle Yvette Pélouin; secrétaire: Mlle Hélène Parent; trésorière: Mlle Noella Raymond; 1ère conseillère: Mlle Laurette Pélouin; 2e conseillère: Mlle Laurette Patenaude.

Section des coureurs. — Président: Maurice Bienvenue; vice-président: Maurice St-Amand; ass.-secrétaire: Lucien Flibotte; ass.-trésorier: Léo Paul Comtois; 1er conseiller: Louis-Philippe Lapointe; 2e conseiller: Léo Pellerin; 3e conseiller: Aimé Bergeron; 4e conseiller: Raoul Goyette; 5e conseiller: René Bérubé; entraîneur en chef: David Morgan; secrétaire-trésorier et organisateur: M. Alide Mineau.

Cartes d'Affaires

MACHINE À SABLER

COLONNES AGRICOLES

MUSÉES DE CAM-
PAGE DE FERMES
EXPÉRIMENTALES

Depuis leur établissement, qui remonte à près de cinquante ans, les fermes expérimentales ont fait venir des différents pays du monde de nombreuses variétés de blé, d'avoine et d'orge, dans l'espoir que certaines d'entre elles pourraient être utiles à l'agriculture canadienne. Naturellement, beaucoup de ces introductions n'avaient que peu de valeur, mais il en est quelques-unes qui ont joué un rôle important dans les travaux de sélection améliorante, d'où sont sorties des variétés d'un mérite transcendant, et notamment les blés Marquis et Reward et les avoines Laurel et Legacy.

Beaucoup de gens éprouvent un certain attachement pour les vieilles choses, surtout celles qui ont donné de longs et fidèles services, que ce soit un chapeau de castor ou une vieille automobile, et les variétés de grain ne font pas exception à la règle. C'est pour cela que les visiteurs des Fermes annexes trouveront encore aujourd'hui dans de petites parcelles, appelées "Pépinières spéciales du musée de campagne", une nombreuse collection d'anciennes variétés ainsi qu'un petit nombre d'espèces d'un développement relativement récent et qui toutes offrent un certain intérêt.

Il serait difficile d'évaluer la valeur historique de quelques variétés trouvées dans ce "Musée de campagne", car elles offrent un intérêt spécial pour la génération naissante en lui aidant à se faire une idée des progrès qui ont été accomplis dans la culture du grain. Elles offrent également une idée des nouvelles et meilleures pour les différents besoins de l'industrie fondamentale du Canada.

J. Carl FRASER,
Fermes exp. centrale,
Ottawa, Ont.

LA LOI CANADIENNE
DU GRAIN

Parmi les huit projets de lois affectant l'agriculture qui ont été sanctionnés pendant la session de 1934 du Parlement fédéral, il y avait une loi modifiant la Loi canadienne du grain. Les changements apportés à cette loi mettent les catégories ataviques du blé Manitoba du Nord No. 2 sur la même base que celles du blé Manitoba du Nord No. 1 et Manitoba du Nord No. 1 en ce qui concerne la qualité de mouture, et autorisent également le Comité des types modèles de l'Ouest à s'occuper des différentes variétés de grain qui peuvent être développées de tems à autre, afin qu'elles puissent être classées de la façon la plus avantageuse possible sans nuire à la qualité des principales catégories régulières canadiennes.

EXPÉDITION DES
DINDONNEAUX
D'UN JOUR

Il a été démontré que les tout jeunes dindons, de même que les poussins d'un jour, peuvent être expédiés sans danger. M. Joseph Hodgson, de Mindemoya, Ile Manitoulin, qui pratique l'élevage des dindons depuis bien des années, désirait vendre sa production de bonne heure cette année pour pouvoir consacrer tout son temps à ses renards argentés et à son commerce de tourisme dans l'Ile Trésor, de sorte qu'il décida de vendre des oeufs pour l'incubation et des dindons d'un jour. Avec l'aide du Représentant agricole il entreprit de remplir une commande de 400 oiseaux. Cette commande ne put être remplie immédiatement, quoiqu'il se servit de dindes et d'incubateurs, mais tous les dindonneaux qui étaient prêts au commencement de la saison furent expédiés comme dindons d'un jour. Le reste de la commande dut attendre et fut complété par l'expédition d'oiseaux âgés de dix à quinze jours. Les dindons d'un jour furent expédiés dans des caisses régulières à poussins, les plus vieux dans des cages à petits-fruits, chaque section logeant de six à huit dindonneaux. Il y avait dans les caisses de petites mangeoires contenant une bonne provision de pâtée molle et les pertes au cours de l'expédition ont été à peu près nulles.

UNE INVASION
REPOUSSÉE PAR UNE
AUTRE INVASION

Avant qu'il fut généralement reconnu que l'invasion de la mouche à scie européenne du mélèze dans le sud de la Colombie-Britannique devait prendre des proportions sérieuses, la Division de l'entomologie du Ministère fédéral de l'Agriculture avait agie avec promptitude en prenant les moyens nécessaires pour enrayer l'invasion; elle a fait plus, elle a expédié des milliers de parasites qui se nourrissent de la mouche à scie du mélèze et la font périr. Ces parasites proviennent de la réserve provinciale des parcs de Québec, à Rivière du Loup, où ils ont été élevés sous la direction du forestier provincial de Québec. Importés originairement de Grande-Bretagne et multipliés au laboratoire des parasites à Belleville, Ont., de la Division de l'entomologie, ces ennemis de la mouche à scie ont été distribués dans le Québec où ils se sont nourris de la mouche à scie du mélèze qui a causé tant de dégâts dans les forêts de la Gaspésie. Recueillie et multipliée encore une fois à Belleville, la nouvelle génération de parasites a été expédiée par milliers à la Colombie-Britannique. En même temps, les entomologistes qui s'occupaient de l'invasion de la Colombie-Britannique ont découvert là-bas un parasite qui était étranger dans l'Est mais qu'ils croient devoir être utiles pour combattre les envahisseurs de la Gaspésie. On a donc envoyé sur l'Est un grand nombre de ces parasites de la Colombie-Britannique pour renforcer ceux qui luttent contre la mouche à scie dans la Gaspésie. Toute cette campagne fournit une nouvelle preuve de l'esprit de coopération et de la promptitude que déploient les entomologistes canadiens pour combattre les insectes nuisibles. Elle appelle également l'attention sur la collaboration intime qui existe non seulement entre les Ministères fédéral et provinciaux mais aussi parmi les chercheurs scientifiques en général dans l'Empire.

CES CHEVAUX
REMPORTENT DE
NOUVEAUX PRIX

Les chevaux de la province de Québec, représentés par le fameux groupe des "Black Horses", appartenant à la Brasserie Dawes de Montréal, ont de nouveau cette année remporté les principaux prix pour percherons à l'Exposition Centrale du Canada, à Ottawa. "Captivator" est encore une fois grand champion et tout indique qu'il continuera de s'assurer des lauriers de plus en plus nombreux, tout comme en 1933, alors qu'il décrocha le titre enviable de grand champion dans toutes les principales expositions du Canada.

Venant après lui dans la classe "senior", nous avons "Starlight Laget", qui gagna le deuxième prix à Chicago l'an dernier, puis "Léo Magnus II", qui fut 19 fois grand champion. Le classement de ce dernier cheval est considéré comme très remarquable à son âge, car il a battu, entre autres concurrents, "Monarch's Laet", grand champion à l'Exposition Royale d'Hiver de 1930, et "King Laet", champion de la classe de 3 ans à l'Exposition Royale d'Hiver l'an dernier.

Dans cette classe de 3 ans, "Cylact" fut déclaré premier, tandis que "Derby's Wonder" s'assura le second rang. Plus tard, "Cylact" gagna le grand championnat de réserve.

Dans la classe de 2 ans, "Lav Seno", exhibé par M. Gilbert Arnold, décrocha aisément le premier prix. Cet étalon, qui fut aussi classé premier à Lachute cette année, a été acheté par la National Breweries Limited, et il fait maintenant partie du groupe des "Black Horses" dont les services sont mis à la disposition des cultivateurs de la province de Québec pour l'avancement de l'élevage du cheval. Bien qu'il ne soit pas d'énormes proportions, cet étalon a excité jusqu'ici beaucoup d'admiration de la part des connaisseurs. Il a des pieds magnifiques et une ossature solide, bien constituée. Ses nouveaux propriétaires anticipent pour lui une carrière très brillante comme membre du groupe de reproducteurs "Black Horses".

LA QUALITÉ DU FROMAGE

Tous ceux qui sont au courant de la façon dont les fromages sont vendus au Royaume-Uni savent que c'est vers la fin de l'hiver et pendant les mois du printemps que le fromage canadien obtient le prix le plus élevé par comparaison aux prix fromages des autres pays. Cette prime est donc offerte pour le fromage qui a été conservé longtemps. Si la qualité du fromage à la fin de la période d'entreposage est inférieure à la catégorie et à la qualité au moment de l'achat, la réputation du fromage canadien en souffre inévitablement, et une diminution subéquente de la valeur relative du fromage canadien par comparaison au fromage des autres pays se produit. En classant le fromage, le classer donne son opinion sur la qualité au moment du classement, mais il peut, en fixant la catégorie, se laisser influencer par la qualité finale du fromage. Si la qualité d'une partie considérable du fromage canadien baisse entre le moment du classement et l'époque de la vente sur le Royaume-Uni, les prix payés aux producteurs canadiens pour les expéditions suivantes doivent être réduits en proportion. J. F. Singleton, Commissaire de l'Industrie laitière et de la Réfrigération.

LE PRIX DE REVIENT
DU PORC

Le porc est l'un des produits qui paraît toujours être d'un bon rapport pour le producteur, une année dans l'autre, déduction faite du coût des aliments consommés.

A la Ferme expérimentale fédérale de Nappan, N.-E., nous avons pris note, pendant un certain nombre d'années, du prix de la nourriture nécessaire pour élever des jeunes porcs à partir de la naissance jusqu'au sevrage (six semaines), et également à partir du sevrage jusqu'à ce qu'ils soient prêts pour la vente.

Le coût moyen en nourriture, pendant 11 ans, de l'élevage des jeunes porcs jusqu'à l'âge six semaines a été de \$3.18. Si l'on ajoute ce montant de \$3.18 à la valeur de la nourriture nécessaire pour développer l'animal jusqu'au point où il est bon pour la vente (moyenne de 11 ans), on obtient un montant total de \$7.81 par cent livres de poids vif.

La valeur marchande moyenne par cent livres de poids vif pendant la même période a été de \$9.41. Ceci laisse une marge de \$1.60, le cent, soit \$3.20 sur un porc à bacon de 200 livres.

Dans ce calcul des frais de nourriture pour produire cent livres de porc, tous les aliments sont comptés aux prix du marché et les aliments cultivés sur la ferme sont comptés au prix de revient, qui comprend le loyer de la terre, l'emploi des machines, la main-d'œuvre, etc. Si l'on tient compte du fait que sur la ferme ordinaire, l'élevage du bacon est pratiqué comme une industrie annexe et que cet animal consomme beaucoup de déchets qui ne pourraient être vendus, les chiffres que nous venons de citer semblent démontrer d'une façon bien claire que le porc à bacon est en moyenne un animal d'un assez bon rapport sur la ferme ordinaire.

C'est l'animal d'une bonne souche qui est le plus avantageux, car c'est lui qui fait l'utilisation la plus économique des aliments qu'il consomme, à condition qu'il soit nourri d'un éfation rationnelle, et il donne une égale menture proportion plus élevée de porc select que l'animal bâtard ou qui provient de souche de qualité médiocre.

EXPORTATEURS
DE BACONPrime accordée par l'État
Libre d'Irlande

L'Etat Libre d'Irlande a décidé qu'en plus de la prime actuelle de \$5 par quintal (112 livres) aux exportateurs de bacon, une prime supplémentaire de 96cts par quintal serait accordée à titre de "prime d'encouragement" à chaque exportateur qui aurait exporté les deux cinquièmes de son contingentement, tandis que les exportateurs qui ont rempli complètement leur contingentement d'exportation recevraient une prime de \$1.44 par quintal, ainsi que la prime de 48 cts par quintal sur les premiers deux cinquièmes. En ce qui concerne les porcs en vie une augmentation de \$2.40 par porc doit être faite sur la prime actuelle de 25 pour cent.

LES POMMES D'EGYPTE

L'Egypte, ce pays toujours ancien et toujours jeune, ne devait connaître la douceur de la pomme canadienne qu'après bien des siècles de son histoire, lorsque ces pyramides s'effriteraient sous l'insure du temps. En fait, jusqu'à ces deux ou trois dernières années, l'Egypte avait passé inaperçue des producteurs canadiens, mais dès que la pomme canadienne y fut introduite, elle prit bientôt place parmi les plus grands consommateurs de ce fruit, venant quatrième sur la liste. C'est que la qualité de la pomme canadienne est sans rivale, et si un ancien Pharaon de toutes les Egyptes avait réussi à introduire dans ses royaumes, cet exploit lui aurait valu un nouveau fleuron à sa couronne.

En 1933, la valeur des exportations de pommes canadiennes en Egypte, a atteint le chiffre de \$135,177. Cette augmentation ne causera peut-être aucune surprise aux Canadiens qui savent ce que valent leurs pommes, et cependant, le Commissaire canadien du commerce en Egypte a déclaré tout récemment dans un rapport: "Il est difficile de trouver une raison pour cette augmentation pendant la saison dernière, car la très légère amélioration qui s'est produite dans les conditions économiques de l'Egypte n'était pas de nature à justifier ce progrès dans les importations de pommes". La qualité l'emporte toujours.

LE CYCLE DES BOVINS

Aux Etats-Unis et le Canada

Un facteur important qui a affecté dans le passé les exportations de bovins canadiens en vie aux Etats-Unis est le cycle des bovins dans ce pays. Lorsque le nombre des bovins aux Etats-Unis était faible, comme il l'a été dans les périodes de 1912-14 et 1924-30, les importations de bovins canadiens avaient une tendance à augmenter, et l'on peut compter, dit la Commission du commerce de l'Empire, que lorsque la population bovine des Etats-Unis diminuait encore, le marché attirait encore une fois des importations plus fortes, quelles que soient les restrictions imposées par le tarif.

IMPORTATIONS
DE VIANDE EN
GRANDE-BRETAGNE

Un nouvel arrêté qui doit entrer en vigueur le 7 janvier 1935 a été promulgué sous la Loi des marques des marchandises de la Grande-Bretagne, touchant l'importation de viande au Royaume-Uni. Il est prescrit que l'indication du pays d'origine doit être marquée sur la viande; chaque côté de bœuf refroidi doit porter cette marque sur le côté extérieur en une série continue de mots, en trois colonnes s'étendant longitudinalement. En ce qui concerne l'agneau gelé et le mouton gelé, trois marques sont requises et quatre marques pour les porcs gelés, de chaque côté de l'animal. En ce qui concerne le bœuf désossé, le veau désossé, le bœuf salé, le porc salé, et les issues comestibles, l'indication d'origine doit être marquée sur chaque contenant ou emballage. Les lettres ne doivent pas avoir moins d'un demi-pouce de hauteur, et doivent être marquées d'une façon durable et très visible.

LA MOISSONNEUSE
SUR LES PRAIRIES

Pendant bien des années avant 1930, les provinces des Prairies importaient habituellement de 25,000 à 50,000 hommes pour la saison de la récolte. Ces hommes venaient principalement de l'Est du Canada, mais la Colombie-Britannique en fournissait également plusieurs milliers et il en venait même des Iles britanniques et des Etats-Unis. La colonisation des provinces était aussi un des buts de cette importation d'ouvriers agricoles. Il n'y a pas eu de mouvement de ce genre dans les provinces des Prairies depuis 1929. On a prétendu que l'emploi de la moissonneuse-batteuse ou combine est la cause unique de ce changement. Il faut admettre que la combine a causé une diminution dans la demande d'ouvriers agricoles, mais il est probable que la cause la plus importante est l'augmentation qui s'est produite dans la main-d'œuvre locale. — Dr J. F. Booth.

Announcez dans le "Clairon"
La Publicité, la Clef du Succès

T'a pas ?

À LA FÊTE DU TRAVAIL...



Aux ouvriers qui travaillent de leurs mains ~



Aux agriculteurs qui labourent nos terres ~



Au TRAVAIL en général ~ Salut! ~ Salut!



Et à la BLACK HORSE ~ la bière des travailleurs!

Dites simplement-
"Bière

BLACK HORSE

Dawes, S.V.P.

LES BARILS DE
POMMES "LACHES"

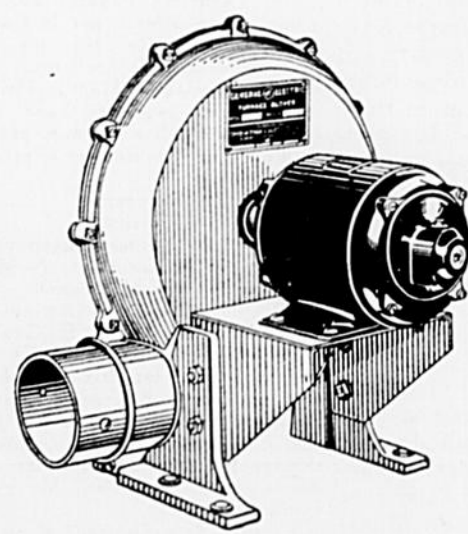
Si l'on tient compte de l'énorme quantité de fruits exportés cette saison du Canada par comparaison aux saisons précédentes, les résultats de l'emballage font honneur aux producteurs, dit la Division des Fruits, et démontrent éloquentement les soins qu'ils mettent à améliorer leurs emballages. A l'exception des Gravensteins, il y a une diminution sensible dans le pourcentage de barils lâches qui sont arrivés sur le marché du Royaume-Uni pendant la saison commerciale de 1933-1934, par comparaison aux années précédentes. Il y a eu une amélioration considérable dans la manutention et l'emballage.

ST-THOMAS D'AQUIN

(Suite de la page 7)

sins MM. Ovide Bonin, St-Bernard, Victor Lefebvre, St-Hyacinthe, Roland Michon, Jean-Paul Michon, Charles-Emile Gauvin, André Gauvin, Bertrand Michon, ses cousins Mlle Thérèse Michon, Françoise Michon, Gertrude Michon, Solange Michon, Raymond Gauvin, Jeannette Gauvin, Yolande Gauvin, Mlle Bonin de St-Hyacinthe, Mme Louis Nichols et sa famille de LaPrésentation, Mme Josephat Nichols, MM. et Mmes Emile Nichol, Ofter Nichols, Alfred Nichols et sa famille, Raphael Beaulieu, Mme Léo Phaneuf, de St-Hyacinthe, M. et Mme Doris Mathieu, M. Léo Mathieu, de Montréal, M. et Mme Albany Côté, M. et Mme Emile Lapointe, M. Rosario Dupré et Mlle Rosa Dupré St-Bernard, M. et Mme Joseph Michon, Mlle Imelda et Déla Michon de St-Joseph, M. et Mme Louis Lavallée, Mlle Marguerite Lavallée, M. Bruno Turcotte de St-Hyacinthe, M. et Mme Urbain Jutras de St-Hyacinthe, Mme Laurent Dussault, Joseph Audet, MM. et Mmes Auguste Grandchamp de Montréal, George Morin, Joseph Leclerc, LaPrésentation, Joseph Fontaine, Napoléon et sa famille de St-Hyacinthe, Uldéric Boulay, Mme Adélard Gauthier, M. Albany et Lionel Gauthier, Mlle Berthe Gauthier, St-Barnabé, Mme Rodolphe Bienvenue, MM. et Mme Olivier Laporte, Adrien Archambault, Mlle Germaine et Laurette Archambault, Georgine Viens, Thérèse Bienvenue, Emma Blanchette, Annette Blanchette, Berthe, Alice et Yvonne St-Pierre, Marie, Blanche, St-Pierre, Fernande Bienvenue, Thérèse Desmarais, Yvonne Lambert, Edouilda Côté, Auréa Côté, Irène Giasson, M. Rainville de St-Hyacinthe, M. et Mme Raoul Picard, Jean-Louis Picard de LaPrévidence, M. et Mme Paul Bienvenue, M. et Mme Ambroise Desmarais, M. Hormidas Desmarais, Mme Emery Gauvin, Mlle Berthe Gauvin, M. Ludger Gauvin, M. et Mme Exdras Duphily, M. et Mme Hervé Riendeau, M. Joseph Lambert, Marcel Lambert, M. Rama Côté, Mme Jérémie Côté, Mme Auguste Hébert, M. et Mme Emile Bienvenue M. et Mme Ovide Bienvenue, M. et Mme Albert St-Pierre, MM. et Mmes Albert St-Pierre, William Bousquet, Michel Beaugregard, Donat Beaugregard, M. Albany Nichols et sa famille, MM. et Mmes Armand Nichols, Joseph Provost, Joseph Bazinet de St-Joseph, MM. Lucien Michon, Jean Guertin, M. et Mme Joseph Gauthier de St-Barnabé, Mme Emile Ménard, Mlle Jeanne Ménard, M. et Mme Joseph Pion, M. Hormidas Pion, M. et Mme Raoul Chabot, MM. et Mmes Napoléon St-Pierre, Pierre Audet et sa famille, Omer Boulay, Oliva Pel-

Un meilleur chauffage
à un COUT MOINDRE
avec un

VENTILATEUR
DE FOURNAISE
General Electric

Brûlez les charbons plus petits et meilleur marché, et épargnez de l'argent sur votre chauffage pendant l'hiver. Vous pouvez le faire en installant un ventilateur de fournaise General Electric qui s'adapte aussi bien aux systèmes à eau chaude et à air chaud. En sus de cette merveilleuse économie, un ventilateur General Electric assure le confort et la commodité d'une température réglée constamment dans toute votre maison. Payez rien que \$58 comptant, installation en plus. Un peu plus à termes.

Southern Canada Power
Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"



INFORMATIONS GÉNÉRALES

PREMIER CONGRÈS
PROVINCIAL DE
JEUNES LIBÉRAUX

L'Association de la Jeunesse Libérale de Montréal organise pour les vendredi et samedi, 21 et 22 septembre, un congrès provincial de jeunes libéraux auquel sont invités les représentants de toutes les associations de jeunes libéraux de la province de Québec.

Les jeunes libéraux de la région de Montréal désirent étudier les grands problèmes politiques et sociaux actuels. Ils réalisent qu'ils seront appelés eux-mêmes à y trouver des solutions et veulent éviter de proposer des remèdes à tort et à travers, ils convoquent tous les jeunes de la province à ce congrès, où pendant deux jours, ils discuteront ensemble.

Les orateurs des jeunes de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Montréal et ailleurs qui exposeront leur point de vue sur les sujets à l'étude.

C'est la première fois qu'une telle initiative est prise en la province, et avec le concours de toutes les associations de jeunes libéraux de la province, l'Association de Montréal compte faire de ce congrès un grand succès.

Les chefs du parti, les Hon. Mackenzie King, L. A. Tascheau, Ernest Lapointe, et Hon. Robert Borden assisteront à ce congrès et y adresseront la parole. Des invitations ont été envoyées à tous les sénateurs, ministres, conseillers législatifs et députés libéraux, ainsi qu'aux comités de direction des clubs et associations de jeunes libéraux de la province.

LA FABRICATION DES
ABRASIFS AU CANADA

Le ministère fédéral des Mines vient d'émettre en français le quatrième volume de l'ouvrage de V.-L. Eardley-Willmot sur la technologie des abrasifs. Il a pour titre: "Abrasifs artificiels. Produits abrasifs et Usages".

La majeure partie des abrasifs vendus en Amérique sont fabriqués par quatre compagnies exploitant cinq usines en Canada. Ces compagnies sont aux mains d'intérêts américains. La place importante qu'occupe le Canada dans cette industrie est imputable à l'abondance d'énergie électrique à bon marché. La Canadian Carborundum Company exploite deux usines; l'une à Shawinigan - Falls, Québec, l'autre à Niagara-Falls, Ontario. L'usine de Shawinigan-Falls est l'entreprise la plus considérable de fabrication du silicure de carbone de l'univers.

La Norton Company possède une usine à Chippewa, Ontario. L'Exolon Company et l'Abrasive Company maintiennent chacune une exploitation: l'une à Thorold, l'autre à Hamilton. Le produit brut est expédié aux filiales des États-Unis pour être broyé, nettoyé et classé. Les principales fabrications de ces compagnies sont le silicure de carbone, l'alumine fondue et les meules. Les abrasifs métalliques, paille de fer et grenailles, ne sont pas fabriqués au Canada.

Le silicure de carbone vient immédiatement tapré le diamant dans l'échelle de dureté. C'est un composé excessivement fragile qui trouve précisément son importance de ses deux principales qualités: dureté et fragilité. On l'emploie surtout sur les métaux de faible résistance à la traction et les substances dures. En 1891 le silicure de carbone atteignait le prix exorbitant de \$880.00 la livre. Il se vend aujourd'hui 12 cents.

La production mondiale d'alumine fondue dépasse de beaucoup celle de tout autre abrasif. Bien que connue depuis 1837 sous forme de gemme synthétique, on n'a pu lui conférer son efficacité actuelle qu'après de longues années de recherches et après avoir réussi à surmonter de nombreuses difficultés d'ordre technique. L'alumine fondue est utilisée en grande partie sur les métaux de haute résistance à la traction.

Les premières meules abrasives artificielles furent obtenues il y a environ soixante-quinze ans. Indispensables dans l'industrie, la meule abrasive a atteint aujourd'hui un tel degré d'utilité qu'il y a bien peu de substances sur lesquelles elle n'est pas directement ou indirectement employée. La meule moderne revêt toutes les dimensions, formes et degrés de dureté et elle a complètement révolutionné la technique de l'exécution des machines.

Le meulage sans centre et le meulage de précision, par exemple, constituent les opérations à peu près les plus importantes en machinerie, et sont absolument essentielles dans la construction des automobiles et des aéroplanes.

L'ouvrage que vient de publier le ministère des Mines traite des substances abrasives et de leurs propriétés, de l'histoire des abrasifs dans l'industrie, des procédés de fabrication, de la préparation et du classement, des marchés et des usages des divers abrasifs artificiels.

On peut se procurer ce rapport en s'adressant à l'Éditeur en Chef, ministère des Mines, Ottawa, Canada.

VOUS SEREZ AGRÉABLES

Ne parlez pas de vos maladies et de vos maux; les gens qui se plaignent sont ennuyeux pour les autres.

Ne parlez pas de gens qui sont inconnus aux personnes présentes.

Ne faites pas de l'esprit aux dépens d'un autre.

Ne soyez pas trop pressés de donner.

Ne cherchez pas à faire de l'esprit ou des jeux de mots; l'abus des calembours est fastidieux.

Ne racontez ni chez vous ni ailleurs les conversations que vous avez entendues dans un salon.

Ne soyez pas trop pressés de donner votre opinion sur une personne. Rappelez-vous que vous vous confiez peut-être à quelqu'un de peu discret.

Ne témoignez ni indifférence, ni impatience lorsqu'une personne parle, écoutez-la avec toute votre attention.

Ne parlez pas trop de vous, de vos capacités, de vos talents, de vos belles actions. Si vous avez voyagé, ne vous faites pas le héros de vos histoires; n'entretenez pas les personnes présentes uniquement de ce que vous avez vu et de vos aventures; ne dénigrez pas un peuple parce qu'il n'a pas les mêmes habitudes que vos compatriotes.

Ne vous montrez pas trop disposé à ne voir que les défauts des autres comme il ne faut pas non plus être trop porté à l'engouement.

Ne soyez pas maussade sous prétexte qu'on vous néglige.

Ne montrez pas de l'antipathie pour un convive ennuyeux.

Ne prolongez pas indéfiniment votre visite, choisissez le moment opportun de vous retirer.

Ne montrez pas de l'humeur si vous perdez au jeu.

Soyez toujours rempli d'égards, de respect et de déférences envers les personnes âgées, surtout si elles sont affligées d'une infirmité quelconque.

Ne consultez pas votre montre, comme si vous étiez impatient de partir.

Le patron — Je vous augmente de dix dollars par semaine.

L'employé — Si je perds une semaine, je perdrai dix dollars de plus.

Naturellement.

Gardez votre augmentation.

LES ACCIDENTS
INDUSTRIELS

Une légère diminution dans le nombre d'accidents industriels sera le point saillant du rapport pour les six premiers mois de l'année que présentera à sa prochaine assemblée l'Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail.

Le total des accidents pour les six premiers mois de l'année 1933 fut de 2,388, tandis que cette année 2,346 seulement furent enregistrés par les industries sous la juridiction de la Commission des Accidents du Travail. Quoique la diminution ne soit que de 42, les directeurs de l'Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail considèrent qu'un grand progrès a été accompli car cette diminution fut obtenue malgré une forte augmentation du nombre des employés au travail.

Le rapport montrera aussi que six des vingt classes tombant sous la loi de la compensation accusent une augmentation d'accidents, à savoir: les industries du bois, de l'acier de construction, des produits chimiques, deux producteurs de bois de construction, et les industries textiles. Cependant les quatorze autres classes enregistrèrent une diminution malgré une forte augmentation dans le nombre de leurs employés et de leurs heures de travail.

Les industries de la construction accusa la diminution la plus forte. Dans cette classe, on compta 572 accidents durant les premiers six mois de l'année 1933 et seulement 430 pour la même période 1934, bien que leur personnel fut considérablement augmenté.

Les autorités déclarent hier qu'ils redoubleraient d'efforts durant les prochains six mois pour réduire le nombre des fatalités dans les six classes qui ont rapporté une légère augmentation. Des comités de sécurité et de premiers soins seront organisés dans toutes les usines, et les employeurs et employés seront puissamment aidés dans le but de réduire au minimum les accidents encausant une perte de temps.

On peut se procurer ce rapport en s'adressant à l'Éditeur en Chef, ministère des Mines, Ottawa, Canada.

"HUC IN ALTUM"

Un jour que Notre Seigneur se trouvait sur le bord du lac de Genezareth, il vit venir à lui des pêcheurs découragés qui se plaignaient d'avoir travaillé durant toute une nuit "sur le rivage" sans rien prendre. Notre Seigneur leur dit: "Huc in altum". "Avancez au large". Ici, vous ne prendrez rien; vous êtes dans la boue, où fuient sous les roches des animaux visqueux. Avancez plus loin, là-bas, il fait bon se trouver au milieu du grand spectacle de l'eau, où vient se mirer le beau soleil d'été. Là-bas, c'est le calme des eaux, la brise se fait plus douce, avancez !

Simon lui répondit: maître, il y a longtemps que nous travaillons sans rien prendre, mais sur votre parole, nous jeteront "plus loin" nos filets. Et, plus loin, ils prirent une si grande quantité de poissons qu'ils durent appeler du secours, et firent bénéficier leurs amis qui furent saisis d'étonnement et d'effroi, devant une pêche si abondante !

Cette scène d'évangile, comme elle s'applique bien à la crise que nous traversons ! En effet, cette crise n'a-t-elle pas amené bien des arrêts ?

Tout le monde piétinant sur place, et personne ne songe à regarder plus loin, plus haut ! N'est-ce pas l'heure d'avancer ? Tout près de nous, il fait sombre, dans maints foyers tout est triste, il n'y a que des blessés, des souffrants et parfois la mort qui étirent les âmes. Comme les disciples du Maître, avançons plus loin et regardons plus haut. "Huc in altum" plus loin, c'est la paix, le grand calme, l'abondance.

Vingt siècles les ont répétés et rendus familières ces paroles du Maître, "Huc in altum". Allons nous inspirer de fortes pensées en courageantes auprès du Maître et, avec Simon redisons-Lui: "Maître, il y a longtemps que je peigne, que je souffre que je pleure, mais sur votre parole, j'avancerai. J'irai à vous Seigneur avec confiance."

Je sais tout ce qui émane de douceur et de réconfort près de vous !

"Huc in altum" ces paroles de Notre Seigneur, comme elles sont admirables, et comme elles peuvent refaire les énergies de ceux que l'immense détresse déprime et abat, ou qui gisent, dans la lutte pour la vie, contre un monde injuste.

Aujourd'hui, plus que jamais, le monde souffre d'insuf-

CIGARES
WHITE
OWL

5¢

IMPERIAL TOBACCO COMPANY
OF CANADA, LIMITED - MONTREAL

COIN DU SECOURISTE

publié par la Ligue de Sécurité de la Province de Québec grâce à la bienveillance de ce journal, avec la permission et la coopération de la section canadienne à la St. John Ambulance Association.

CINQUIÈME LEÇON

1. "Placer le patient sur le dos, la tête tournée sur un côté et:"
 - a) Si la face est rouge, soulever la tête et les épaules;
 - b) Si la face est pâle, abaisser la tête et soulever les pieds.
2. "Ouvrir tous les vêtements serrés autour du cou, de la poitrine et de la taille."
3. "Assurer une abondance d'air" frais. Ouvrir portes et fenêtres; faire reculer la foule; s'éloigner des gaz dangereux et d'une atmosphère viciée.
4. "Arrêter toute hémorragie visible"; mais il est plus important de s'occuper de la perte de connaissance que des petites blessures.
5. "Mander un médecin aussitôt que possible."
6. "Adopter le traitement spécial approprié" aux causes qui ont amené la perte de connaissance.
7. "Traiter toute autre blessure" s'il y en a.
8. "Maintenir la chaleur" du corps en couvrant le patient avec d'autres vêtements, des couvertures ou tapis.
9. "Aussitôt que possible, transporter le patient à l'abri en le tenant couché."
10. Ne donner ni aliments, ni liquides, au patient par la bouche tant que dure l'insensibilité.
11. "Autant que possible, ne pas quitter le patient avant de l'avoir laissé sous les soins d'une personne compétente."
12. "Lorsqu'il reprend connaissance," on peut lui donner de l'eau à boire en petites gorgées. Si le pouls est faible, donner du thé ou du café chaud et fort, pourvu que l'on n'ait pas à redouter une hémorragie externe ou interne. Faciliter toute disposition au sommeil, sauf dans le cas d'empoisonnement par les narcotiques, ce que l'on reconnaît généralement par l'histoire du cas, et aussi par la contraction prononcée des pupilles (pupilles en pointe d'épingle).

Maintenant que nous savons quoi faire en cas de perte de sentiment, il nous sera possible, la semaine prochaine de dire comment traiter le choc.

Droits réservés. A suivre

Madame — Les tapis ont besoin d'être nettoyés.

Monsieur — Je vais téléphoner au marchand de balayouse à succéder de venir donner une démonstration.

L'ami — Est-ce certain que ta femme sait que tu m'amènes dîner chez toi ce midi ?

L'autre — Certainement, j'ai eu une dispute avec elle, ce matin, à ce sujet.

Mme Vve Octave, Dion de Québec visite sa sœur Mme Vve Moise Gauthier.

Mme Léopold Guay de Longueuil a passé la semaine chez Mme Eus. Gaudette.

Judi dernier M. et Mme Hilaire Beauregard et leur fils l'abbé Rosario, Mlle Cécile Beauregard ainsi que M. Os. Beauregard se sont rendus à Montréal visité M. J. B. Fortier.

M. et Mme Eus. Gaudette et leurs enfants, Mlle T. Beauregard, Mme L. Guay de Longueuil, G. Bousquet se sont rendus aux fêtes des Grèves dimanche dernier.

Mlle Valérie Beauregard nous est revenue très enchanée d'un séjour d'un mois aux États-Unis. Elle a visité dans son voyage Holyoke, Springfield, Woonsocket, Hartford, New-London, Buffalo, Niagara-Falls, Cap Delaware, Jersey-City, New-York, Rochester, Albany, Scranton, etc.

Dans un magasin de volaille.

— Je voudrais une oie bien dodue.

— Un instant, Monsieur, ma femme arrive tout de suite...

Fleur Sauvage.

Août 1934.

COURRIERS

ST-HILAIRE

Tous les amateurs de Baseball de St-Hilaire, sont d'accord à dire que la partie de Dimanche dernier fut la plus chaude encore jamais disputée. Les copains du Ste-Cécile, étoient du bon Papa Vermette, gérant de ce club, avaient promi revanche au St-Hilaire, et c'est après une partie de 11 innings fournis d'accidents pour la plupart incontrôlables, se terminant par le score de 6 à 6.

Chaque club ont chacun 14 hommes qui restent sur les buts. Paré à à son crédit 13 hommes de retirer au bâton et Kasoff du St-Hilaire 12. Dandurand, du St-Hilaire et Trudel du Ste-Cécile ont chacun un Home-Run à leur crédit fait de la même manière et dans les mêmes circonstances. Comme nous voyons la partie fut des plus serrées. A sa première apparition au bâton Lucien Blanchette, reçoit la balle sur la tête et est mis hors-jeu, et nous savons que les balles de Paré, viennent vite. Un pur accident du jeu ou Paré, n'est pas à blâmer mais dont St-Hilaire doit souffrir de l'absence de ce joueur, et du côté du Ste-Cécile à la 7ième M. Kurke, est rudement houscoulé par Hemmy, du St-Hilaire, qui prenait son home le receveur, ne laissa pas le marbre complètement libre, et Hemmy venait en vitesse car à ce jeu pas une minute à perdre, d'un autre côté la balle venait aussi. Hemmy, est d'habitude un joueur fort honnête pour avoir fait pareil coup de propos délégué, comme le montrent deux ans de pratique du Rugby avec une seule punition. Il y eut plusieurs autres accidents plus ou moins prononcés, dont les spectateurs feront certainement assistance record si une rencontre est préparée entre ces deux clubs.

Ste-Cécile 002 030 001 00-6
St-Hilaire 102 100 200 00-6

—Dimanche prochain St-Hilaire, recevra la forte équipe du St-Barthélemy. Ce dernier l'emportait par le score de 10 à 1 sur St-Hilaire lors d'une rencontre qui était la première partie de la saison pour St-Hilaire, et que St-Barthélemy avait plusieurs parties de jouées maintenant que ces deux clubs sont en très bonne position, c'est donc dire que l'action ne manquera pas, et que les spectateurs seront amplement satisfaits.

—Dans les pourcentages de la saison le champion Wilfrid Bernard, prend le premier rang, cette place fut obtenue après un dur travail depuis le commencement de la saison, et maintenant qu'il est rendu là, quelque soit le pourcentage de tout autre joueur et les parties à venir, nous sommes à peu près assurés qu'il maintiendra cette place jusqu'à la fin de la saison.

Son pourcentage est de 98.6% suivi de George Doyle qui en est à 95.5%. Dans le concours annuel comme nous en sommes à la dernière semaine il sera intéressant d'en donner les résultats, George Doyle en est à son 65ième homme de battu.

Les parties sont de deux dans trois. City oblige Doyle à jouer trois parties. Le Club, perd à Doyle en deux parties, R. Lavoie, brille par son sabbat, W. Church, perd à Doyle, en deux parties. Il ne reste plus que deux parties à prendre et le survivant, rencontrera W. Bernard, champion actuel dimanche prochain après la grande-messe dans pinnat, le 2 septembre.

Un trio dans cinq pour le champion. La prime offerte dimanche dernier par Gérard Chicoine, secrétaire capitaine du club de l'équipe Berdu club, fut gagnée par W. Bernard, nard et Guillemain. Ringer en tête G. Doyle, 27 suivi de T. Caty, 22.

W. Trotter, fait maintenant partie de l'équipe No. 3 avec D. Chus.

S'il y avait un club de Palets à St-Hilaire, Prière de communiquer avec Gabriel Church, St-Hilaire, dans le plus court délai possible.

STE-MADELEINE

Dimanche dernier il y eut réunion de parents et amis chez M. Théodore Palardy. On remarquait Madame Francis Palardy, l'abbé Henri Gaston Palardy, RR. SS. A. Gathe et St-Ursule, M. et Mme Maurice Palardy, Alcides St-Pierre, Ernest Cordeau, Léo Palardy, Léon Berger, Mlle Isabelle, Alma et Louise Palardy, Germaine et Solange St-Pierre, Françoise et Flore Cordeau, MM. Fernand, Jérôme, et Alphonse Palardy, Germain Berger, Georges St-Pierre, Laurent Messier, Raoul Mercier, Rosalphe Bachand, M. Cordeau.

Mlle Béatrice Berger qui demeurait à Ste-Madeleine depuis quelques temps est retournée chez elle.

Dimanche les RR. SS. de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe sont venus quêter dans notre paroisse.

Mlle Laurette Gauthier de Lewiston Maine petite fille de Mme Vve Moise Gauthier est en visite chez celle-ci depuis un mois. Elle a visité aussi M. et Mme H. Gauthier, M. et Mme J. Bazinet, Mlle M. J. Létourneau, tous de Ste-Madeleine, Mlle Marie Louise Proulx, de St-Hyacinthe, Mme Vve J. Bazinet de La Présentation, M. M. Gauthier de St-Jean-Baptiste.

Mme Vve Octave, Dion de Québec visite sa sœur Mme Vve Moise Gauthier.

Mme Léopold Guay de Longueuil a passé la semaine chez Mme Eus. Gaudette.

Judi dernier M. et Mme Hilaire Beauregard et leur fils l'abbé Rosario, Mlle Cécile Beauregard ainsi que M. Os. Beauregard se sont rendus à Montréal visité M. J. B. Fortier.

M. et Mme Eus. Gaudette et leurs enfants, Mlle T. Beauregard, Mme L. Guay de Longueuil, G. Bousquet se sont rendus aux fêtes des Grèves dimanche dernier.

Mlle Valérie Beauregard nous est revenue très enchanée d'un séjour d'un mois aux États-Unis. Elle a visité dans son voyage Holyoke, Springfield, Woonsocket, Hartford, New-London, Buffalo, Niagara-Falls, Cap Delaware, Jersey-City, New-York, Rochester, Albany, Scranton, etc.

Dans un magasin de volaille.

— Je voudrais une oie bien dodue.

— Un instant, Monsieur, ma femme arrive tout de suite...

Fleur Sauvage.

Août 1934.

ST-HUGUES

Est décédée ces jours derniers Mme Timothée Guillemette (née Valérie Deslauriers) à l'âge de 57 ans les funérailles eurent lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Elle laisse pour pleurer sa perte sa mère Mme Imery Deslauriers et deux frères J. Perre et Antonio Deslauriers. Nos sympathies à la famille éplorée.

—Mercredi le 22 août eu lieu l'exposition du Cercle de Fermières de cette paroisse la journée commença par une messe chantée par quelques Fermières, ainsi que Mme Fagnant de Sorel, Mlle Casavant, Mme Oscar Beaudry touchant l'orgue. Un sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Martel du Séminaire de St-Hyacinthe. Dans l'après-midi quelques amusements égayèrent l'assemblée, à 4 hres de bons orateurs adressèrent la parole M. l'abbé Desnoyers aumônier du Cercle des Fermières, MM. les députés M. J. Emery Phaneuf, M. Cyrille Dumaine, M. Raphael Rousseau agronome du comté donnant beaucoup d'encouragement au cercle.

Le soir une agréable soirée exécutée par de bons acteurs du Patronage de St-Vincent de Paul de St-Hyacinthe, la salle paroissiale était remplie d'amis de la paroisse ainsi que des paroisses environnantes. Le Cercle de Fermières est bien satisfait du bon résultat obtenu à leur exposition.

—Dimanche dernier un groupe de zouaves de St-Hyacinthe sont venus se joindre avec un de leur ancien confrère M. Philibert Laflamme.

—Ces jours derniers Mlle Yvonne Picard unissait sa destinée à M. Joseph Guilbault de St-Marcel.

—De passage à St-Hugues Mme Désiré Brouillé et sa fillelette Réjeanne de St-Hyacinthe. — Mme Arthur Parenteau et sa fillelette Pierrette de Montréal.

ST-DENIS

Le mariage de Mlle Yvonne Janson fille de M. et Mme Joseph Janson avec M. Valère Bélanger fils de M. et Mme Irénée Bélanger tous de St-Denis a eu lieu le 14 août en l'église paroissiale, la bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé A. Dupont vicaire. M. J. Janson accompagnait sa fille et M. L. Bélanger était le témoin de son fils.

Après la cérémonie à laquelle assistaient les membres des deux familles et quelques intimes.

Le vin fut servi chez le père du marié une adresse leur fut présentée par la sœur du marié accompagnée de sa petite nièce Mlle Jeannine Desgranges.

Le dîner fut servi chez M. J. Janson père de lamarie. Le soir il y eut réception chez M. L. Bélanger.

Parmi les invités on remarquait MM. et Mmes V. Bélanger, J. Janson, L. Bélanger, Mme A. Janson, grand-mère de la mariée, Mlle M. R. Janson sœur de la mariée, M. et Mme A. Janson, M. et Mme C. Millette, M. A. Millette, M. et Mme A. Janson, Mlle R. Janson, Mlle L. Millette, Mlle A. Millette accompagnée de M. G. Gaudette, M. R. Millette, Mlle S. Millette tous de Ste-Madeleine, Mlle S. Millette était accompagnée de M. A. Bélanger, M. A. Millette de Ste-Madeleine accompagnait Mlle Bélanger, Mlle S. Millette, M. L. Bélanger, M. L. Bélanger accompagnait Mlle G. Bélanger, M. et Mme E. Desgranges et leur fillelette Jeannine, M. et Mme D. Bélanger, M. et Mme G. Casavant et leurs fils Maurice accompagné de Mlle Jacqueline Laforest, M. I. Laforest M. et Mme H. Bazinet et leur fillelette Jacqueline de Fall River, États-Unis, M. et Mme J. Bélanger et leur fils Raoul, M. et Mme A. Leblanc, M. et Mme H. Bélanger, M. et Mme A. Bélanger et leur fillelette Pauline de St-Hyacinthe, M. L. Bélanger de Beaulieu, M. A. Lachambre, Mme E. Lachambre, Mlle G. Lachambre, Mlle E. Lachambre, M. Lachambre, M. et Mme W. Gaudette, M. O. Valin, M. et Mme W. Rancourt, M. P. E. Huard, M. A. Huard, E. Dauphinais, D. Ducher, O. Bélanger, A. Phaneuf, E. Anger, A. Leblanc, L. Marcotte, A. Girard, M. C. Dauphinais, M. Richard, Ernest Bonin et L. Roy exécutèrent un beau programme de chant et de musique. Après la réception qui se terminait à une heure assez avancée les heureux époux accompagnés de M. et Mme L. Bélanger partirent pour un voyage aux États-Unis ils visiteront Fall-River, Providence, Woonsocket, New-Bedford, Fiskale, Tiverton, Mlle L. Bélanger a été l'hôte de son frère Arthur Bourré qu'elle n'avait pas revu depuis quinze ans. A leur retour M. et Mme Valère Bélanger résideront à St-Antoine sur Richelieu.

ST-SIMON

M. et Mme Roger Charpentier ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, Mariette, Lucille, Réjeanne, parrain et marraine M. et Mme Ch. Edouard Lapierre de St-Hugues oncle et tante de l'enfant, porteurs Mlle Blanche Paquette de St-Hyacinthe. Nos félicitations.

ANGE-GARDIEN

M. et Mme Joseph Barsalou et leur fille Mlle Alice ont fait un voyage aux États-Unis, ces jours derniers.

Mme P. Z. Bertrand et sa fille Mlle Madeleine sont allées à Farnham, jeudi dernier.

M. Dostaler de Grand'Mère a passé quelques jours chez M. le Dr G. E. Fournier.

Mme L.-P. Houle est revenue de Montréal après un séjour d'une quinzaine à l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc.

Ces jours derniers, M. Laurent Barré, député du comté de Rouville à la Législature a été durement éprouvé par un incendie. La foudre mit le feu aux deux granges et au silo de M. Barré. Tout fut réduit en cendres en peu de temps. L'on parvint à sauver les chevaux mais quelques autres animaux périrent dans les flammes. La paille, le foin et plusieurs cordes de bois brûlèrent aussi. M. Barré et sa famille étant sur une autre terre, au moment du feu, les voisins réussirent à éparquer les autres bâties. Les pertes assez considérables sont partiellement couvertes par les assurances.

Rafraîchissant le
MIDI

QUAND les enfants arrivent affamés à la maison, donnez-leur ce régal: les Flocons de Blé d'Inde Kellogg, croustillants et savoureux, avec du lait ou de la crème. Aliment riche en énergie et cependant léger, rafraîchissant et facile à digérer.

Essayez vous-même les Kellogg pour le lunch. Vous serez étonné de constater combien ils vous rendront dispos pour le reste de la journée. Fabriqués par Kellogg, à London, Ontario.



ST-PIE DE BAGOT

Mercredi le 15 août, M. et Mme Camille Martin avaient le plaisir de recevoir à dîner leurs douze enfants.

A la table familiale on remarquait: la révérende Sœur Thérèse de la Charité, des Sœurs de St-Joseph, les RR. FF. Georges-Emile, Jean-Denis et Bertin des Frères du Sacré-Cœur; Antonin marié à Laure Lapalme de St-Dominique, Yolande; Fabiola épouse d'Alfred Racicot, de St-Pie; Palma mariée à Ovelus Patenaude; Irène, à Ernest Bousquet; Germaine, épouse de Gabriel Bousquet, tous de St-Pie, Marie-Ange, amie à Zénon Desroches de St-Hyacinthe; leur nièce Alice Martin, également de St-Hyacinthe. Dans l'après-midi la photo-séjour amis vinrent dans la soirée se joindre à la famille et passèrent une agréable et intéressante veillée.

ST-DOMINIQUE

Mme Napoléon Bousquet et M. Norbert Mongeau allèrent à Ottawa ces jours derniers, visiter Frère Jean Bousquet chez les dominicains. Ils visiteront aussi Mme Anna Bourgeois de Aylmer.

M. l'abbé François Normandin du grand séminaire de Montréal de passage chez M. Napoléon Bousquet lundi dernier.

Mlle Anna de Grandpré, institutrice à Montréal accompagnée de sa nièce, Mlle Rose-Hélène de Grandpré de St-Simon visitent leur parente Mme Amédée Deslandes.

ST-THOMAS D'AQUIN

Les RR. FF. Emery et J. Camille sont de passage dans leur famille. Ils en profiteront pour visiter leurs parents et amis.

COURRIERS

ST-CESAIRE

La température favorable que nous avons, favorise beaucoup nos cultivateurs, surtout à St-Césaire pour la coupe du tabac qui est une des plus grandes richesses de notre paroisse tout d'annonce bien pour la récolte.

—Nous avons quelques mortalités, ce matin a été enterré M. Adélard Massé il laisse son épouse et 4 enfants.

—La semaine dernière M. et Mme Aporias Lévesque ont eu la douleur de perdre leur fils aîné à l'hôpital de Montréal il était âgé de 19 ans. Ses funérailles ont eu lieu lundi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

—La semaine dernière était de passage à St-Hyacinthe à l'occasion des notes d'or de 4 religieuses de la Présentation de Marie, M. et Mme Napoléon Oumet, Mlle Gertrude Oumet, M. et Mme Madam Papi-neau et leurs deux-moelles.

—En visite à St-Césaire à l'hôtel Central, Mme Fontaine des États-Unis. — En promenade à St-Césaire chez M. Nap. Oumet, Mlles Chamberlain de Magog, Mlle Fontaine de Bedford, Mlle Ducharme de Milton, Madeleine Leroux de Be-louil Station etc. — Chez M. Phéas Desmarais, Mlles Angèle et H. Desmarais de St-Jean. — Chez Mlle J. B. Brodeur, M. Arthur Brodeur de Roston, M. Joseph Brodeur de La-chute. — M. et Mme Ovide Senay d'Abbottford en visite chez Mlle Françoise Brodeur. — Mlles Char-lotte et Françoise Belval de Bittel, Mlle Potvin, M. Firmin Courteman-che ainsi que Jeannette Girard sont revenus d'un voyage aux États-Unis ils ont visité les principales villes. Ils sont revenus enchantés de leur voyage. Ils ont fait le voyage en auto.

—L'ouverture des classes s'an-nonce bientôt nos jeunes sont fiers de se remettre à l'ouvrage après deux mois de repos et nous devons dire que St-Césaire est favorisé pour avoir de belles maisons d'éduca-tion avec de bons professeurs tant qu'au collège et au couvent. Tous-jours ceux qui ont passé pas sans communaux se rappellent ce souve-nir avec joie. Donc nous faisons de la richesse si vous aimez à envoyer vos enfants à l'étranger envoyez-les à St-Césaire place idéale près de la rivière près des chars sur une belle route, bonne pension en un mot on ne peut désirer mieux.

—M. et Mme Azarias Lévesque et leur famille remercient sincère-ment les personnes qui ont bien vou-lu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur fils Gérard soit par offran-des de messes, de sympathie, bou-quets spirituels, visites, ou assistan-ce aux funérailles.

ST-THOMAS-D'AQUIN

Mlle Yvette Bergevin de Montréal était de passage chez M. Adélard Yvon dimanche dernier.

—M. et Mme Wilfrid Desmarais sont revenus enchantés d'un voyage à Montréal samedi dernier.

—Est de passage depuis quelques jours chez M. Adélard Yvon, Mme Guernel et sa petite fille Fernande de Montréal.

SAINT-JEAN BAPTISTE

M. et Mme Louis Guertin ont of-fert un dîner en l'honneur de la ve-nue de leur fille, Rév. Sr. St-Albert du Couvent de la Présentation de Marie, à Drummondville.

—Mme Louis Guertin a passé une semaine à Saint-Robert chez M. El-phège Guertin.

—Mlle Geoffroin de St-Charles demeure dans notre paroisse.

ACTON VALE

L'entrée des classes a eu lieu lun-di de cette semaine à l'Académie et au Couvent pour les externes. L'en-trée des pensionnaires au couvent aura lieu mercredi, celle des quart-pensionnaires, jeudi.

—Nos collègues ont donné, le 23 août, une magnifique soirée de re-francisation. La pièce "Les An-ciens Canadiens" fut très bien exé-cutée par les collègues eux-mêmes.

—MM. Georges A. Deslandes et son frère Paul, en compagnie de MM. Dorée Deslandes et Adrien Viau ont fait, dimanche dernier, un voyage à St-Césaire, à Trois-Rivières, au Cap-de-la-Madeleine et à Shawinigan où ils ont reçu une ré-céption chez M. Langevin, boucher, de cette dernière ville.

—Des tournois de tennis ont eu lieu cet été chez Mlle Calista Car-tier à Acton-Vale et dernièrement des coupes furent décernées aux plus méritants dans les différents tournois tant chez les hommes que chez les demoiselles.

Pour les tournois simples d'hom-mes, une coupe, offerte par M. C. Dumaine, fut décernée à Lucien Le-compte.

Dans les tournois simples fémi-nins, pour la section senior, la cou-pe, donnée par M. J. E. Phaneuf, M. P. P., fut gagnée par Mlle Thérèse Lemoine, d'Acton-Vale; pour la section junior, la coupe donnée par M. Maurice Bourget, I. C., fut gagnée par Mlle Eveline Loignon.

Toutes ces coupes furent dédiées aux lauréats la semaine dernière.

—Une dizaine d'ouvriers travail-lent activement de temps en tem-pis au creusage du four pour la nouvelle industrie de biscuits.

—Les ouvriers de M. Omer Du-mont, d'Acton-Vale ont commencé la construction de l'annexe de la Acton Rubber.

—Plusieurs voyageurs d'Acton-Vale ont pris part au voyage à Gas-pé à l'occasion des fêtes en l'hon-near du quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Ca-nada, ainsi Mlle Rose-Emma Beau-dry, Mlle Guérin et Mlle Angèle Brochet qui est allée voir ses pa-rents à l'île Bonaventure.

—Nos collègues vont nous quit-ter cette semaine pour se rendre à leur collège. C'est mercredi de cette semaine que la rentrée aura lieu au séminaire, à St-Hyacinthe.

ST-SIMON

Mlles Lucie, Anne et Aurélienne Gaumond ainsi que Jeanne d'Arc Morisseau de St-Hyacinthe étaient de passage à St-Simon dimanche dernier chez leurs parents.

NOTES LOCALES

FEU Mme A. SINCENNES

Mme Vve Azarie Sincennes née Délima Gagnon est décé-dée à l'âge de 82 ans. La dé-funte laisse dans le deuil une fille Mme Emile Desrosiers de St-Hyacinthe née Eva; quatre petites-filles Mlles Marguerite, Jeanne, Thérèse et Cécile Des-rosiers de cette ville; une frère M. Aimé Gagnon de Montréal, trois sœurs Mme Joseph Hogue née Georgianna, Ernest Leclerc née Marceline, et Mme Pierre Royer née Anésie toutes trois de Montréal.

Les funérailles ont eu lieu lundi 3 septembre en l'église du Christ-Roi. La levée du corps fut faite par M. l'abbé C. H. Lafontaine, curé de la paroisse. Le service funèbre fut chanté par Mgr L. A. Se-nécal curé de St-Denis sur Ri-chelieu, assisté de MM. les abbés C. H. Lafontaine et Henri Laplume comme diacre et sous-diacre.

Des messes basses furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés A. Brouillard et Léonard Benoit. Au chœur on remarquait MM. les abbés Ba-sille Benoit aumônier des SS. de la Présentation de Marie, Gustave Vigneau chapelain Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, Louis Philippe Breton vicaire à la cathédrale.

Les porteurs étaient MM. Raphaël Ledoux, S. Langelier, J. B. Ledoux, Hormisdas Gué-rin, Joseph Provost et Henri Bourbeau.

Conduisaient le deuil son frère Aimé Gagnon, ses beaux-frères MM. Ernest Leclerc, Pierre Royer, ses neveux Jo-seph Hogue, Ovide St-Onge, Edouard Gagnon, Arthur Ouel-lette, Paul-Emile et Roméo Laurin, Ernest Sincennes et Roger et autres.

SYMPATHIE DU CLUB OUVRIER IND.

Le club Ouvrier Ind. ayant appris la mort soudaine de Mme Louis Augustin il est proposé par M. H. Berger et secondé par M. J. Desmarais et résolu unanimement qu'une lettre de sympathies soit en-voyée à M. Louis Augustin et que copie soit transmise aux journaux locaux pour publica-tion.

CONDAMNÉ À \$100 D'AMENDE

Un nommé Ovide Lapalme de St-Paul d'Abbottford a été condamné en cour du Magis-trat par le Juge Marin à \$100, d'amende et aux frais pour avoir acheté des liqueurs alcoo-liqués pour une autre personne, moyennant rémunération.

Une autre cause de la Com-mission des Liqueurs était cel-le contre Armand Deslandes de St-Liboire de Bagot, qui fut condamné à 1 mois de prison et aux frais pour avoir vendu de la bière sans permis.

L'EXPOSITION DES MODES POIRIER

L'exposition des modes de la Maison Paul-Emile Poirier a eu lieu au Théâtre Corona mardi soir dernier.

Plusieurs modèles vivants de Montréal exhibèrent d'artisti-que façon les magnifiques sty-les décrétés par la mode pour l'automne et l'hiver.

M. Paul-Emile Poirier lui-même était le maître de céré-monie lors de cette exposition.

À L'HÔPITAL ST-CHARLES

M. Fernand Boucher, fils de M. et Mme Jules Boucher de cette ville a été transporté d'ur-gence à l'Hôpital St-Charles de cette ville, mercredi, pour y subir une opération pour l'ap-pendicite. Son état de santé est très satisfaisant et nous lui souhaitons un prompt rétablisse-ment.

SAINT-HILAIRE

Le club de base-ball Lauson, visi-tera le St-Hilaire, dimanche pro-chain le 9 septembre. La force de ce club le classe comme l'un des plus forts qui soit venu visiter le St-Hilaire cette année, il est cham-pion de la Ligue Canadienne.

Les amateurs de base-ball verront donc une fois de plus du travail de première classe entre ces deux clubs. Les officiers confient d'une meilleure température que diman-che dernier, alors que la partie re-venche avec le St-Barthélemy dut être annulée, nous offrent la plus belle rencontre qu'il nous fut donné de voir, et ce au dire des conseillers. Les deux équipes sont tellement bien balancées qu'il est des plus difficiles de prédire le ré-sultat.

ST-AIME

M. A. Knox de Waterloo, Ont., a passé quelques jours ici. — M. J.-C. Phaneuf, autrefois de Farnham, organise une vente dans le magasin de Mme J. Carré.

FUNÉRAILLES DE Mme ANT. DELAGE

Les funérailles de Mme An-tonio Delage née Alda Benoit décédée à l'âge de 25 ans ont eu lieu à la cathédrale samedi dernier. La levée du corps fut faite par M. l'abbé P. N. Des-rosiers curé de St-Joseph d'Yamaska et le service funè-bre fut chanté par M. l'abbé Léo Lanoue assisté de MM. les abbés Emilien Chagnon et Louis Philippe Breton comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Wilfrid Marcoux, Emile Be-noit, Albert Poitras, Narcisse Godbout, Léopold Poitras et Arthur Benoit.

Le deuil était conduit par son époux M. Antonio Delage, ses fils Gaston et Roger Dela-ge, son père, M. Napoléon Be-noit, son beau-frère M. Jean-Baptiste Poitras de St-Joseph d'Yamaska et autres.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU CLUB OUVRIER IND.

Les élections générales du Club Ouvrier Ind. se feront samedi prochain le 8 septem-bre à 8 heures p. m.

Tous les membres sont con-vouqués pour cette importante assemblée et sont avertis qu'il leur faut être en règle avec le trésorier pour avoir le droit de vote.

DE PASSAGE

Mlle Marie-Ange Nichols, de Montréal, Misses M. et C. For-tunato, de Chicago, M. R. De Luca de Toronto étaient de passage à St-Hyacinthe à leur retour des fêtes de Gaspé.

LES NUMÉROS GAGNANTS

Nous donnons ci-après la liste des numéros gagnants tirés dimanche dernier, pour les score-cards, avec la photogra-phie de Philippe Philie et Raoul Comtois.

1er prix: \$2.00 No. 43; 2e prix: 1 an d'abonnement au journal "l'Idée Ouvrière", No. 1328; 3e prix: 1 an d'abonne-ment à "l'Idée Ouvrière", No. 73 dons de M. Gérard Brady, directeur-propriétaire; 4e prix 1 volume "Comme un Lis", No. 100; 5e prix: 1 volume "Com-me un Lis", No. 382 dons de M. J. André Paulhus auteur du volume.

Ces prix peuvent être récla-més à la Pharmacie Brodeur.

À STE-DOROTHÉE

Mme Albert Cadieux, de St-Joseph sur Yamaska est allée à Ste-Dorothée pour assister aux funérailles de sa nièce, Mme Lionel Gauthier.

CHEZ LES HUSSARDS

Si l'on en juge par le rap-port du secrétaire de la Garde Catholique Ind. "Les Hussards de St-Hyacinthe" les membres de cette Garde ont été très ac-tifs durant le mois d'août.

1o Dès le commencement du mois, nos Hussards se ren-daient à Plattsburg N. Y. pour assister à la 13e Convention de la Fédération Catholique des Gardes Ind. du Canada. Le vo-yage se fit en autobus et des mieux réussis. Les membres sont tous revenus enchantés de la Convention.

2o Le 15 août, les Hussards prenaient possession de leur nouveau local. Ils occupent maintenant les salles du club Ouvrier Athlétique situé au No. 71 rue Mondor et dirigé par les sportmen bien connus MM. A. Ferland et B. Bou-chard.

On sait que ces salles ont subi dernièrement de grandes ré-parations et qu'elles se classent maintenant parmi les plus bel-les de la cité.

3o Le 26 août: Bureau de di-rection. Nos Hussards ont pro-cédé à la formation de leur nouveau bureau de direction pour l'an 1934-35 et ont procé-dé également à l'élection de leurs officiers. La partie civile est formée comme suit: Prés. actif: Lt-Col. J. H. Dufour, vice-prés. tambour-major: Onil Roy, major aumônier, abbé P. Chagnon, vicaire à la cathédra-le, trésorier: capt. Emile Roy, secrétaire archiviste et publi-ciste, Paul Ménard. Les direc-teurs suivant ont tous été élus à l'unanimité: MM. O. Roy, P. Dulude, E. Roy, H. Brault, J. Dulude, E. Antel, R. Leclerc, J. Légaré, J. Leblanc, P. Mé-nard, R. Ledoux, M. H. Brault nommé visiteur de malade.

Pour la partie militaire, les membres choisirent les per-sonnes suivantes: Lt. Lt-Col. J. H. Dufour, choisi à l'unani-mité comme commandant de la garde pour l'année 1934-35. C'est le 4e terme que le com-

mandant Dufour rempli comme commandant de la garde.

L'expérience et le dévoue-ment qu'il a apportés à notre oeuvre, lui ont valu encore une fois sa nomination au grade de commandant.

Le second commandant fut choisi en la personne du capi-taine Emile Roy qui fut nom-mé capitaine adjudant.

Le capitaine adjudant Roy est un vétéran de la grande guerre 1914-18. Il fit partie de la garde en 1930 et nous est revenu cette année. Les mem-bres l'ont choisi à l'unanimité comme second commandant.

Le capitaine de la compa-gnie A a été nommé dans la personne de M. Réal Leclerc. M. Réal Leclerc fit ses études militaires au patronage St-Vincent de Paul. Sa bonne conduite et son obéissance aux ordres lui ont valu ce grade.

Le grade de sergent-quar-tier-maître fut décerné à M. E. Antel ex-sergent de la Garde et dont la conduite est irrépro-chable.

Le grade de sergent porte drapeau fut décerné à M. Hen-ri Brault, ainsi que le titre de visiteur de malades. Le grade de sergent tambour à M. J. Dulude dont la renommée comme joueur de tambour n'est plus à faire. Nous espérons qu'avec ces officiers et ce bu-reau de direction les Hussards marcheront cette année sur la voie du succès.

Lundi dernier, lors de la cé-lébration de la fête du travail, nos Hussards ont répondu à l'aimable invitation du comité de l'organisation. La parade se fit sous le commandement du capitaine Emile Roy. La garde, au dire de plusieurs citoyens a très bien figuré. Elle fut la seule de nos gardes locales à prendre part à la parade dans l'après-midi, ce qui lui a valu des félicitations de la part des organisateurs.

Cette manière d'agir est po-pulaire chez nos Hussards car le mot d'ordre des chefs est: "Faisons bien et laissons dire".

Paul Ménard, sec.-pub.

DE RETOUR

M. et Mme Adrien Lassonde ainsi que M. et Mme Gaston Chabot tous de cette ville sont de retour d'un voyage en Gas-pésie. Durant leur séjour en ce beau pays ils étaient les invi-tés de Mme Félix Rioux de Ruisseau Harbour.

HEUREUX GAGNANT

On apprend que M. le Dr Hervé Gagnon est le posses-seur de la carte sportive ven-due au profit de Côté lors de sa dernière course, dont le nu-méro correspond à celui tiré au sort cette semaine.

Ce numéro est: 163. Nos fé-licitations.

LES PRIX DÉCERNÉS À L'EXPOSITION

(Suite de la page 2)

PORC YORKSHIRE

Verrat de 2 ans et plus. — \$7. Albany Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Syl. Jean, 151588; \$6. Albéric Beaugard, paroisse Saint-Hyacinthe, avec Beland IE, 150611; \$5. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe-le-Confesseur, avec Chevrete 17, 159457; \$4. Stanislas Dauphinais, St-Denis sur Richelieu, avec Excelsior, 1594; \$3. Napoléon Tanguay, paroisse St-Hyacinthe, avec Charlo, 14-8408.

Verrat de 1 an. — \$6. Aimé Lajoie, St-Denis sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Chico, 167782; \$5. Albert D. Beaugard, paroisse St-Hyacinthe, avec Lagacé E37, 1632-56; \$4. Osiac Racine, St-Hyacinthe-le-Confesseur, avec Lagacé, E38, 163259; \$3. François Guertin, St-Denis sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Simon, 164374.

Verrat de 6 à 12 mois. — \$5. Al-bani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Syl. A. 11, 167838; \$4. Elphé-gue Lagacé, St-Hyacinthe-le-Confes-seur, avec Lagacé E. 43, 167840; \$3.50 Albany Nichol, L'apré-sentation, St-Hyacinthe, avec Crap. 2L, 167746.

Verrat de 3 à 6 mois. — \$5. Lu-cien Meunier, St-Charles sur Richelieu St-Hyacinthe, avec Syl. A. 13, 168071; \$4. Albany Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Syl. A. 5, 167679; \$3.50 François Guertin, St-Denis sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Majorique, 167743; \$3. Elphège Lagacé, St-Hyacinthe-le-Confesseur, avec Lagacé E. 45, 16-7905; \$2.50 Hermas Lussier, St-Dominique de Bagot, avec Titus De-nis, 167285; \$2. Albany Nichol, L'apré-sentation, St-Hyacinthe, avec Blanc 2 M. 167747; \$1.50 Jalbert A., St-Denis sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Lagacé E. 41, 167295; \$1. Alphonse Guertin, St-Denis sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Come, 167686.

Truie de 2 ans et plus. — \$7. Al-bani Sylvestre, St-Simon de Bagot, avec Syl. 11, 168245; \$6. Albert D. Beaugard, paroisse St-Hyacinthe, avec Cora, 162405; \$5. Elphé-gue Lagacé, St-Hyacinthe-le-Confes-seur, avec Lagacé E. 34, 158964; \$4. Al-phonse Guertin, St-Denis sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Lucette, 145876; \$3. François Guertin, St-Denis sur Richelieu, St-Hyacinthe, avec Lumina de St-Denis, 158315.

(Suite au prochain numéro)

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM....

(Suite de la page 1)			
Groupes de population	Employées expérimentées	Employées inexpérimentées	
Cités et villes entre 10,000 et 25,000:	\$10.00	6 mois à \$6.00	
		6 " " 7.00	
		6 " " 8.00	
		6 " " 9.00	
Villes et municipalités entre 5,000 et 10,000:	\$9.00	6 mois à \$6.00	
		6 " " 7.00	
		6 " " 8.00	

a) Ces taux s'appliquent à un maximum de 54 heures ou pour la période normale de travail de l'établissement, si moins de 54 heures par semaine.

b) Tout travail au-dessus de la période ci-haut mention-née sera payé au "pro-rata".

c) Les employées surnuméraires devront être payées se-lon les taux minima ci-haut mentionnés, plus un supplé-ment de 12½ pour cent.

d) Les employées engagées exclusivement les vendredis et les samedis, ne sont pas considérées comme des employées surnuméraires et devront être payées sur la base des taux ré-guliers de salaire, le supplé-ment de 12½ pour cent ne s'appli-que pas à celles-ci.

2.—Nombre maximum d'employées inexpérimentées: — Le nombre maximum d'employées inexpérimentées ne devra pas excéder 25 pour cent du nombre total des employées.

3.—Dédution pour absence: — Toute déduction faite pour cause d'absence n'excèdera pas la valeur du temps perdu.

4.—Attente: — Toute employée obligée d'attendre dans l'établissement sera payée pour ce temps d'attente.

5.—Permis: — La Commission pourra émettre des permis autorisant des employées handicapées ou âgées de plus de 50 ans à travailler à des taux de salaire moindres que ceux fixés par la présente Ordonnance. Elle pourra aussi modifier ou suspendre un ou plusieurs de ces règlements pour faire face à des situations exceptionnelles. Les patrons et les employées sont invités à consulter la Commission sur tout problème, malentendu ou difficulté que cette Ordonnance pourrait occasionner.

6.—Renvoi des employées: — Aucun patron ne pourra renvoyer ou menacer de renvoi une employée, parce que telle employée aurait logé une plainte à la Commission, a témoigné ou serait sur le point de témoigner dans une enquête ou pour-suite permise ou prescrite par la loi du salaire minimum.

7.—Pénalités: — Toute infraction à cette Ordonnance est passible des peines édictées par la loi. (Voir Article 12).

8.—Définition: — Cette Ordonnance couvre toutes les employées de magasins à rayons, chaînes de magasins et des magasins de détail de tout genre à l'exception des employées de restaurants situés dans ces établissements.

9.—Cette Ordonnance ne s'applique pas aux personnes, société ou corporations qui n'emploient pas plus de 2 em-ployées, ni aux villes et municipalités ayant moins de 5,000 de population.

10.—Affichage: — Copie de cette Ordonnance devra être affichée dans un endroit bien en vue où les employées ont accès.

11.—Cette Ordonnance est sujette à révision annuelle par la Commission.

12.—Cette Ordonnance deviendra en force et sera effective le 1er septembre 1934.

Gus. FRANCO, Président.

Omer BRUNET,

C.-J. GRIFFIN,

Eug. RICHARD.

Montréal, 20 juin 1934.

EXTRAITS DE LA LOI — Chapitre 100, S. R. Q., 1925

"11. Dans le cas où un patron paye à une employée un salaire inférieur à celui fixé par la commission, cette employée peut en recou-rrer la différence, par action devant toute cour de juridiction com-pétente, soit au cours de son engagement ou après qu'il a pris fin.

"12. Tout patron qui contrevient à la présente loi, à un arrêté en conseil adopté sous l'autorité d'elle, ou à une disposition quelconque d'une ordonnance de la commission, est passible, en sus des frais, pour la première infraction, d'une amende de pas moins de cinquante dollars, mais n'excédant pas deux cents dollars, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas moins d'un mois, et de pas plus de deux mois, et pour toute infraction subséquente, en sus des frais, d'une amende de pas moins de cent dollars, mais n'excédant pas trois cents dollars, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas moins de deux mois, mais n'excédant pas trois mois.

"Nonobstant les dispositions du premier alinéa de cet article, dans le cas d'une troisième offense, au cours d'une période de 12 mois, le pa-tron, ou si c'est une corporation, le gérant ou tout officier ou employé remplissant les fonctions de gérant, et tout directeur ayant sciemment participé à cette troisième offense comme aux deux offenses précé-dentes, seront passibles, sur conviction sommaire, d'un mois de prison sans option d'amende. Toute offense subséquente à la troisième dans la même période de 12 mois, est sujette à la même pénalité."

ARRÊTÉ-EN-CONSEIL No 743

(Approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 19 avril 1933)

"A compter du 1er mai 1933, les patrons visés par les ordonnances de la Loi du salaire minimum des femmes de la province de Québec sont contraints: "de tenir des registres où sont consignés les noms, âges et lieux de résidence des filles ou femmes qu'ils emploient, la durée de tra-vail de chaque jour de ces filles ou femmes, ainsi que le salaire qu'elles ont reçu pour ce travail, qu'elles soient engagées à la journée, à l'heure, à la pièce ou suivent tout autre mode."

EXTRAITS DE LA LOI DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

(S. R. Q., 1925, Chap. 182, et amendements)

8. Il est prohibé à tout patron d'un établissement industriel ou commercial, à toute personne exerçant une industrie, un métier ou un commerce, à tout propriétaire, locataire ou gérant d'un théâtre, d'une salle de vues animées, d'un club, d'une salle d'amusement, d'une arène, d'un hôtel ou d'un restaurant, d'une compagnie de télégraphe employant des messagers, ou, dans le cas des imprimeurs ou agents faisant distribuer des annonces et des prospectus, des propriétaires de magasins à rayons employant des garçons ou des filles comme messagers, d'em-ployer un garçon ou une fille de moins de quatorze ans. De plus, cette prohibition se maintient jusqu'à l'âge de seize ans pour ceux qui ne savent lire et écrire couramment et facilement.

Le présent article ne s'applique pas au chef de famille qui emploie, dans son industrie ou son commerce, sa femme ou ses enfants; il ne s'applique pas non plus aux personnes employant des domestiques de maison ou de ferme. (24 Geo. V, c. 55, s. 9.)

10. Tout garçon ou fille âgé de moins de seize ans, employé comme susdit, en sus de l'examen prescrit qui peut lui faire subir l'inspecteur, doit être porteur d'un certificat d'études, à la satisfaction de l'inspecteur, et le lui exhiber chaque fois qu'il en est requis.

Les parents et les tuteurs des garçons et des jeunes filles devront, autant que possible, se présenter devant l'inspecteur pour faire viser les certificats d'âge ou d'études requis par la loi.

La forme des certificats d'études est préparée par l'inspecteur en chef et est uniforme dans tous les endroits de la province.

16. Sauf dans les cas mentionnés à l'article 17 et pendant les deux semaines qui précèdent le Jour de l'An, aucun garçon au-dessous de dix-huit ans, aucune fille ou femme ne peut travailler plus de soixante heures par semaine, dans un établissement commercial d'une cité ou d'une ville de plus de dix mille âmes.

Ces heures de travail devront être distribuées entre sept heures du matin et onze heures du soir.

La veille de la Noël, la veille du Jour de l'An et la veille du diman-che de Pâques la journée de travail ne devra pas se prolonger après dix heures du soir. (24 Geo. V, c. 55, s